

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, président**
M. JACQUES BÉNARD, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À CHAMPLAIN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 mai 2023 à 19 h
Centre du Tricentenaire
961, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 16 MAI 2023

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATIONS DES REQUÉRANTS..... 13

PRÉSENTATION DU PORTE-PAROLE DE L'INITIATEUR DU PROJET 30

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. KAREL MÉNARD..... 43

M. JACQUES ROUSSEAU..... 46

M. JÉRÉMIE ROCHON 48

M. RÉMI GAGNON 51

Mme LUCIE PARÉ 55

M. CLAUDE PINTAL 59

M. JACQUES RHEAULT 72

Mme MARIANNE BARGIEL 79

Mme MONIQUE FONTAINE..... 83

M. FRANÇOIS BELLEMARRE..... 84

MOT DE LA FIN 92

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MAI 2023 À 13 H 30

SÉANCE DU 16 MAI 2023
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain. Bienvenue également aux personnes qui participent à nos travaux à distance sur notre page Facebook et sur notre site Web. On est bien contents de vous voir en aussi grand nombre.

10

Permettez-moi d'abord de me présenter : mon nom est Pierre Magnan, je suis commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donc le BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête dont le mandat a été donné au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette.

15

Je suis accompagné de mon collègue commissaire, Jacques Bénard.

20

D'abord, deux petites considérations techniques avant que l'on amorce notre travail : je vous demande de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, s'il vous plaît. Je souhaite aussi vous informer que la prise des photos et de vidéos est interdite, et ça, c'est en regard du droit au respect de la vie privée. Les médias et une personne de notre équipe y sont toutefois autorisés.

25

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 17 avril dernier. Une lettre a été adressée en ce sens à la présidente par intérim du BAPE, Marie-Hélène Gauthier. Je vous en lis l'essentiel :

30

« *En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir*

35 *une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique
situé sur le territoire de la Municipalité de Champlain par la Régie de gestion des matières
résiduelles de la Mauricie, Énergycycle, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de
l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 15 mai 2023. »*

Et c'est signé, Benoit Charette.

40 Je vous précise que le BAPE est un organisme public impartial, et la commission d'enquête
n'est pas un tribunal.

45 De plus, le BAPE est un organisme qui est consultatif et non décisionnel. Il ne lui appartient
pas d'autoriser ou non un projet. Son rôle est plutôt d'enquêter et d'analyser les répercussions d'un
projet pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis.

50 De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir
l'opinion des personnes intéressées. Aussi, la commission examine le projet dans une perspective
de développement durable, qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable*, et
qui englobe à la fois les aspects écologique, social et économique.

55 Cela signifie donc que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ne considère
pas seulement les aspects environnementaux dans son analyse, mais également les aspects
sociaux et économiques.

60 Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés,
pour mener une enquête, les pouvoirs et l'immunité prévus en vertu de la *Loi sur les commissions
d'enquête du Québec*. En outre, mon collègue et moi sommes engagés à respecter le Code de
déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement
envers tout le monde en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et
entière. C'est pourquoi aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de
remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée

65 pendant les audiences.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse
environnementale de la part du Ministère responsable de l'environnement, donc le ministère de
l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. C'est
70 à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil
des ministres, qui prendra une décision sur le projet.

Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier et sera d'une durée maximale de quatre
mois, tel que stipulé dans la Loi. Ainsi, le rapport sera remis au ministre responsable de
75 l'Environnement au plus tard le 15 septembre, qui disposera de 15 jours pour le rendre public. Donc,
après le dépôt du rapport du BAPE, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

Concernant le déroulement de l'audience publique, elle est divisée en deux parties. La
première partie débute ce soir, et son objectif est de compléter l'information sur le projet. Elle offre
80 donc la possibilité à la commission ainsi qu'aux participants qui le désirent de poser des questions
et d'obtenir des réponses de la part de l'initiateur du projet, mais également des personnes-
ressources des différents ministères et organismes qui ont été invités par la commission.

Il est important de noter ici que vos questions revêtent une grande importance et peuvent
85 faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet, et ainsi contribuer à enrichir notre
réflexion et notre analyse. Et ça, c'est bien important.

La commission a d'ailleurs offert la possibilité aux personnes qui ne pouvaient être présentes
à ses travaux de transmettre leurs questions en ligne avant le début de la première séance publique.
90 De plus, les personnes qui ne pourront se déplacer pourront participer à distance par
vidéoconférence ou par téléphone.

La première partie permet donc de mieux comprendre et cerner les enjeux relatifs au projet.
Ultimement, ça vous permettra de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie
95 qui, elle, sert précisément à exprimer vos opinions sur le projet. Prenez note que cette deuxième
partie débutera le 13 juin prochain.

100 C'est dans le cadre de cette deuxième partie que vous pourrez prendre position sur le projet. Si vous désirez présenter un mémoire ou vous exprimer verbalement en séance publique, vous avez jusqu'au 19 mai, à 16 h, pour vous inscrire, en complétant le formulaire « Je parle à la commission » qui se retrouve dans le dossier de la commission sur le site Web du BAPE.

105 Donc, en entrant sur le site Web du BAPE, comme il y a plusieurs commissions en cours, souvent, comme en ce moment, bien, vous allez voir, il y a un dossier qui identifie notre commission, vous cliquez là-dessus, et là, vous avez toutes les informations pertinentes et les documents qui ont été déposés à ce jour dans le cadre de notre analyse.

110 Alors, toute personne intéressée pourra également s'inscrire de manière spontanée pour exprimer son opinion lors des séances publiques à la deuxième partie en se rendant sur la page « *Je donne mon point de vue* », et toujours dans le dossier de la commission, sur le site Web du BAPE, ou encore en s'inscrivant à l'arrière de la salle, pour les personnes qui sont présentes. Et je vais expliquer la procédure un peu plus loin dans ma présentation.

115 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 8 juin, à 16 h. Pour ce faire, il faut compléter le formulaire « *Je transmets un mémoire* » dans le dossier de la commission, sur le site Web du BAPE. Donc, ça fait beaucoup de formulaires, mais je vais y revenir tout à l'heure pour synthétiser tout ça.

120 Il est bon de savoir qu'au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous, mon collègue et moi, afin de mieux comprendre votre opinion. Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler, nous permettrons la soumission de courts textes de moins de 1 000 caractères. Dans ce cas, il faudra le transmettre avant le 8 juin, à 16 h, en complétant le formulaire « *Je transmets un commentaire* » au même endroit, donc sur le site Web du BAPE.

125 Je souhaite rappeler et même insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et les citoyennes. Partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur ses enjeux. De plus, la

130

commission présentera dans son rapport une synthèse des points de vue et des préoccupations qui sont exprimés.

135

Donc, toute la section de la consultation publique qui est faite par le BAPE en parallèle de notre enquête, de notre analyse du projet, est très importante, parce que c'est le plus souvent qu'autrement susceptible de faire avancer notre analyse, de nous donner un regard différent sur l'analyse qu'on fait du projet qui nous concerne.

Donc, en résumé, il y a quatre façons de s'exprimer dans le cadre d'une audience publique :

140

- D'abord, c'est de transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance;
- deuxièmement, de transmettre un mémoire, mais sans le résumer en séance publique, qui va être la deuxième partie de notre audience publique;
- ça peut être aussi de transmettre un mémoire et le résumer en séance publique;
- et ça peut être de s'exprimer verbalement en séance publique sans transmettre un mémoire.

145

Donc, vous avez quatre façons différentes de vous exprimer. Puis dans les quatre cas, vous allez sur le dossier de la commission, sur le site Web du BAPE, pour exprimer votre intention de procéder d'une façon ou d'une autre.

150

J'aimerais ici démystifier ce qu'est un mémoire pour ceux et celles qui y verraient quelque chose de lourd et compliqué. Donc, d'abord, un mémoire, ce n'est pas une thèse de doctorat. C'est un document où vous exprimez votre opinion sur le projet, puis ça pourrait tenir sur une seule page.

155

Il est important cependant de donner les arguments et les faits qui soutiennent vos opinions, car la commission se basera seulement sur des faits qui sont vérifiables dans son analyse, et non sur des ouï-dire. Et ça, c'est bien important.

160

Donc, on peut émettre une opinion, quelle qu'elle soit, sur le projet. Si vous voulez que ça soit utile et que ça soit considéré par la commission, bien, il faut aller au-delà d'émettre une opinion. C'est qu'il faut donner les arguments qui soutiennent notre opinion; ces arguments-là doivent être

basés sur des faits, des faits qui sont vérifiables.

165 Dans ces cas-là, la commission va, plus souvent qu'autrement, considérer les aspects que vous apportez dans son analyse dans un sens ou dans l'autre, mais va en prendre compte, parce que les faits que vous apportez sont des faits qui sont véridiques, sont des faits qui sont vérifiables.

Le site Web du BAPE présente sous l'onglet « *Participez* » un petit guide en six questions pour vous aider à préparer votre mémoire, votre commentaire ou votre présentation verbale.

170 Ce n'est pas long, c'est vraiment bien fait. Donc, c'est six questions qu'on vous amène à vous poser pour structurer votre présentation et ça vous permet de rendre votre message beaucoup plus efficace. Mais vous n'êtes pas obligés de passer par là non plus : vous pouvez l'utiliser si vous pensez que ça peut vous aider. Sinon, c'est loin d'être une obligation.

175 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. Donc, dans cette éventualité, la commission souhaitera recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

180 Tous les renseignements obtenus dans le cadre de la commission d'enquête seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau municipal de Champlain, ainsi qu'au bureau et sur le site Web du BAPE, où est réunie toute la documentation relative au projet.

185 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles en version papier et numérique, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la webdiffusion des séances publiques sera disponible en différé, toujours sur le site Web du BAPE.

190 Je vais maintenant vous présenter un aperçu du déroulement de cette première soirée, conformément à nos règles de procédure.

195 D'abord, je présenterai la commission et son équipe; ensuite, l'initiateur du projet, pour suivre avec les personnes-ressources que la commission a invitées. Par la suite, les requérants et requérantes sont invité(e)s à exprimer les motifs de leur demande de consultation publique. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques.

Enfin, j'inviterai le représentant de l'initiateur du projet à présenter brièvement son projet.

200 Une pause de 15 minutes suivra cette présentation, et c'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet.

205 Nous tenterons ce soir de permettre à un maximum de 10 personnes de s'inscrire au registre pour poser leur question. Et pourquoi 10 personnes? C'est basé sur une longue expérience du BAPE. Lors de la première soirée, il y a la présentation de l'ouverture, que je suis en train de faire, la lecture des requêtes, la présentation du projet par l'initiateur, il y a une pause, et donc, ça nous donne le temps pour répondre à un maximum de 10 questions.

210 Toutefois, si certaines personnes n'ont pas l'occasion de poser leur question, nous conserverons l'ordre d'inscription et elles pourront la poser aux séances suivantes, se poursuivront à compter de demain, ici même, à 13 h 30.

215 Au cours des séances subséquentes, il sera également possible d'intervenir à distance. Les personnes qui souhaitent participer à distance par vidéoconférence ou par téléphone doivent s'inscrire au registre en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6. Et vous pourrez avoir le numéro de téléphone plus tard à l'arrière, à la table où se retrouve la coordonnatrice de la commission.

220 Nous vous invitons à suivre les consignes qui seront transmises par la boîte vocale. Par la suite, une personne de notre équipe communiquera avec vous par téléphone pour valider certains détails et vous transmettre les informations sur votre intervention devant la commission.

Au retour de la pause, les personnes inscrites au registre seront appelées à venir poser leurs questions dans l'ordre où elles se seront inscrites.

225 Voyons maintenant la disposition de la salle. Donc, au centre, face à vous, il y a la commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes du BAPE et celle des personnes-ressources que le BAPE a invitées; à ma droite, la table des représentants de l'initiateur, et devant nous, il y a une table ici où vous viendrez poser vos questions. Finalement, à l'arrière de la salle, la table d'accueil où se trouvent la coordonnatrice du secrétariat de la commission et la conseillère en communication.

230 Pour les autres séances, donc après ce soir, à compter de demain après-midi, deux questions sont permises par intervention. Les personnes qui voudront poser plus de deux questions pourront aller se réinscrire au registre à l'arrière de la salle autant de fois qu'elles le voudront, et c'est une règle qui permet au plus grand nombre possible de participants de poser leur question.

235 Une chose importante : toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées, et c'est moi qui vais diriger les questions aux personnes concernées. Pour les questions qui sont posées à mon collègue commissaire, les porte-paroles sont invitées à lui répondre directement.

240 Je vous demande d'éviter les préambules dans vos questions, donc de formuler une question qui va permettre d'en apprendre plus au sujet du projet ou de mieux comprendre certains aspects du projet. Et, de plus, et il ne sera pas permis de commenter les réponses que vous recevrez, donc d'une partie ou de l'autre.

245 Par ailleurs, mon collègue et moi pourrons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et de l'initiateur, donc en interaction avec les gens qui vont poser des questions. Pourquoi? Pour apporter un complément de question.

250 Les questions qui ne pourront pas être répondues sur-le-champ devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible.

255 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. La commission prendra la décision en délibéré en se basant sur la Politique de gestion des documents confidentiels du BAPE.

260 La personne qui désire communiquer une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de celui-ci, pourra s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat, Rachel Sebareme, qui est à l'arrière, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission. Là, je mentionne qu'elle est à l'arrière, mais aussi, vous pourrez aussi la rejoindre par téléphone en tout temps pour lui poser vos questions.

265 Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions à l'avance de partager vos commentaires.

Pour les personnes présentes en salle, ce questionnaire sera disponible à la table d'accueil à l'arrière. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook Live ou sur le site Web du BAPE. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

270 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter la commission d'enquête. Donc, à ma gauche, la table des analystes Karine Jean, Clara Pocard et Jean-François Bergeron, qui sont des analystes au BAPE.

275 À l'arrière de la salle, la conseillère en communication, Karine Lavoie, et la coordonnatrice de la commission, Rachel Sebareme. Nous avons également dans notre équipe Ana-Consuelo Cajamarca, qui est l'agente de secrétariat de la commission.

Sur le plan de la logistique, Zouhir Benachar et Michel Guimond sont responsables du son et de la captation vidéo, Marie-Claire Pinet, sténographe, assure le travail de sténotypie.

280 Pour le BAPE, Pierre Dufour, Raphael Sioui, Karine Fortier, Marie-Eve Gendron et Andrea Aristizabal sont chargé(e)s de la webdiffusion des séances.

J'invite maintenant le porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter et à en faire de même pour les membres de son équipe.

285 – Alors, monsieur Comtois, je vous cède la parole. Ce n'est pas pour faire votre présentation, c'est pour vous présenter et présenter les membres de votre équipe. Pardon.

M. STÉPHANE COMTOIS :

290 Alors, merci. Stéphane comtois, directeur général d'Énercycle, l'initiateur du projet. Je suis
accompagné de mon collègue, Jean-Philippe Laliberté, de Matrec, William Rateaud, de Tetra Tech,
et de Dominique Grenier, de Tetra Tech aussi, qui ont été les rédacteurs du projet... l'étude d'impact.

295 Et en arrière de moi, il y a Sylvie Gamache, qui représente aussi Énercycle, et madame Roy,
qui représente aussi Tetra Tech.

LE PRÉSIDENT :

300 Merci beaucoup, Monsieur Comtois.

Maintenant, au tour des porte-paroles des personnes-ressources de se présenter et de
présenter la ou les personnes qui les accompagnent. Donc, on peut commencer par le ministère de
l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, madame
Genest.

305 – Donc, allez-y.

Mme MIREILLE GENEST :

310 Monsieur le Président, bonsoir. Donc, je suis Mireille Genest, de la Direction de l'évaluation
environnementale des projets terrestres, et au cours de cette audience, j'agirai effectivement
comme votre porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements
climatiques, de la Faune et des Parcs.

315 Le Ministère a réuni une équipe d'experts pour répondre aux questions de la commission.
Donc, à ma gauche, madame Caroline Lemire, de la Direction d'évaluation environnementale des
projets terrestres; monsieur Nicolas Tremblay, de la Direction des matières résiduelles.

Dans la salle, nous avons François Robert-Nadeau, de la Direction d'évaluation
environnementale des projets terrestres; monsieur Essoefli Amédégnato, de la Direction régionale

320 de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie; mesdames Carole Lachapelle et Jacinthe Guillot, de la
Direction de la qualité des milieux aquatiques; monsieur Hamed Chaabouni, de la Direction adjointe
de la qualité de l'atmosphère, c'est notre expert au niveau du bruit; madame Camille Lacroix-
Pageau, de la Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre; et
monsieur Martin Villeneuve, de la Direction principale des eaux usées.

325 Sont également présents à distance pour amener des précisions si ça s'avérait nécessaire
monsieur Jean-Sébastien Dupont, de la Direction de la qualité de l'air et du climat; monsieur Patrice
Ruel, du Bureau d'expertise en contrôle; et monsieur Ihssan Dawood, de la Direction de l'eau
potable, des eaux souterraines et de surface.

330 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Genest. On va y aller maintenant avec le ministère de la Santé et
des Services sociaux, je vois que c'est madame St-Jacques.

335 **Mme ANN ST-JACQUES :**

Ann St-Jacques, je suis de la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle en
Mauricie–Centre-du-Québec. Dans la salle, Joanie Martel m'accompagne également, de la même
340 direction.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Maintenant, on peut y aller avec le représentant, le porte-parole de la MRC
des Chenaux, monsieur Roy.

M. DANNY ROY :

Oui, bonjour, Danny Roy, directeur d'aménagement du territoire à la MRC des Chenaux. Je
350 suis seul, en fait, ce soir.

LE PRÉSIDENT :

355 Parfait, Monsieur Roy, merci. Maintenant, le porte-parole de la Municipalité de Champlain, je crois que c'est monsieur Houde.

M. JEAN HOUDE :

360 Oui, bonjour. Jean Houde, je suis le directeur de la Municipalité de Champlain, et j'accompagne monsieur le maire, Guy Simon.

LE PRÉSIDENT :

365 Parfait, merci beaucoup. Et finalement, le porte-parole de Recyc-Québec, monsieur Vermette.

M. FRANCIS VERMETTE :

370 Oui, bonsoir, Monsieur le Président. Francis Vermette, directeur aux opérations pour l'accompagnement municipal, matières organiques, collecte sélective et résidus de construction, rénovation, démolition. Je suis accompagné de ma collègue, Sophie Taillefer, cheffe d'équipe pour accompagnement municipal et gestion des matières organiques.

LE PRÉSIDENT :

375 Parfait, merci beaucoup, Monsieur Vermette.

380 Nous avons également demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions. Donc, leur porte-parole sera madame Patricia Beaudry. Donc, au besoin, on fera appel à leurs services.

385

PRÉSENTATIONS DES REQUÉRANTS

M. KAREL MÉNARD

390

LE PRÉSIDENT :

395

Je vais maintenant inviter les requérants à résumer les motifs de leur demande au ministre. Donc, je leur demanderais de s'en tenir strictement aux motifs qui ont été présentés au ministre dans une intervention chacun d'environ cinq minutes. Donc, j'inviterais la première personne qui a été inscrite au registre, donc monsieur Karel Ménard, du Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets.

M. KAREL MÉNARD :

400

Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Messieurs Dames. Donc, voici notre requête datée du 29 mars dernier. Je peux la lire, ça va être assez bref.

Par la présente, nous sollicitons la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain.

405

En effet, à la lecture de son étude d'impact, plusieurs aspects soulèvent des questions ou nous apparaissent problématiques.

410

En premier lieu, il nous apparaît que l'agrandissement de ce site de propriété publique découle davantage des intérêts privés de la compagnie qui en assure son exploitation plutôt qu'à ceux de la population du territoire qu'il dessert. Aussi, nous ne pensons pas qu'il réponde aux attentes de cette dernière, au contraire.

415

Nous croyons également que les citoyens de la région ne sont pas à même de bien comprendre les enjeux de cet agrandissement, peu d'information sur ce projet ayant circulé localement. À titre d'exemple, son copromoteur, Énercycle, ne le décrit qu'en ces seuls et uniques

mots, soit en une demande de continuité des opérations, dans son plan de gestion des matières résiduelles.

420 Aussi, nous comprenons mal comment les opérations d'élimination s'effectueraient dans ce qui nous apparaît être en fait deux lieux d'enfouissement en un, une partie étant dédiée aux matières résiduelles domestiques, et l'autre étant destinée à accueillir uniquement les résidus fins de CRD.

425 La destruction de boisés de même que celle d'une partie d'un milieu humide nous préoccupent également, d'autant plus qu'il semble être ici question d'une zone de recharge de la nappe phréatique.

430 Une autre de nos préoccupations concerne la pertinence d'utiliser des données obtenues lors d'essais de pompage effectués en 1980, soit il y a plus de 40 années, afin de déterminer le potentiel aquifère de la nappe libre sous-jacente, comme le prescrit l'article 16 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*.

435 Pour ces raisons et dans un souci d'amélioration continue des méthodes d'élimination au Québec, nous pensons que la tenue de telles audiences serait bénéfique pour tous. Et c'est signé par moi-même, Karel Ménard, directeur général.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Ménard.

440

Mme ISABELLE LÉVESQUE

LE PRÉSIDENT :

445 Donc, j'appellerais maintenant madame Isabelle Lévesque, du comité de vigilance du LET de Champlain, qui va lire la requête, je crois, au nom de monsieur Robert Catellier.
– Est-ce que c'est bien ça? Ah, c'est bon, parfait, allez-y. Donc, je comprends, vous avez votre

requête et celle de monsieur Catellier. Parfait. Allez-y.

450 **Mme ISABELLE LÉVESQUE :**

Bonjour, Monsieur le Président. En gros, bien là, j'avais peut-être mal compris le format, mais en tout cas, je vais y aller quand même. O.K. Dans le fond, je demande en tant que représentante des citoyens de la municipalité de Champlain sur le comité de vigilance du LET de Champlain.

455

Je suis aussi ingénieure en géotechnique spécialisée dans la gestion des résidus miniers. Je travaille maintenant pour le MRNF, dans la DRSM, la Direction de la restauration des sites miniers, puis je souhaitais faire part de certains enjeux par rapport à l'agrandissement du LET.

460

Ceci dit, en tant que représentante des citoyens, et basé sur mon expertise professionnelle, je demande que les cours d'eau en aval du site à 5 kilomètres et en amont à 2 kilomètres à la ronde du site soient échantillonnés et analysés régulièrement pendant l'opération du site et postfermeture. Ceci permettra d'évaluer s'il y a des impacts dus au site, impacts avec les poussières, le vent, les méandres des rivières et tout.

465

Je demande que les eaux souterraines soient échantillonnées en aval du site à 5 kilomètres à la ronde, puisqu'il y a plusieurs puits d'eau résidentiels à proximité et des sources d'eau accessibles au public. J'avais joint deux photos. Il y a des inquiétudes citoyennes par rapport à la quantité d'eau et la qualité de l'eau dans les puits résidentiels.

470

Je demande à ce que les impacts de la rivière et ruisseau Champlain soient évalués. Cette rivière est un méandre qui a changé de parcours à plusieurs reprises au cours des dernières décennies. Il est inévitable que le parcours du méandre sera modifié par l'agrandissement de l'empreinte du LET. Il pourrait y avoir des impacts importants sur les marécages avoisinants, les routes, les terrains résidentiels et les terres agricoles, ainsi que sur la pérennité du mur de bentonite.

475

Je demande qu'un comité sur l'impact des changements climatiques se penche sur les enjeux d'intégrité physique du site postfermeture. Selon mon expertise et les préoccupations citoyennes, le plan actuel déposé prévoit la gestion de crues d'une récurrence sur 100 ans, ce qui n'est pas

480 approprié dans l'optique de la gestion d'un site à perpétuité et dans un environnement où les
changements climatiques prévoient des crues plus élevées dans le futur. Une vision sur 1 000 ans
serait plus adéquate.

485 Je demande une revue des coûts de l'entretien du site postfermeture et de la garantie
financière. En ayant la perspective des changements climatiques anticipés, les coûts seront plus
élevés que ce qui a été prévu, donc la gestion de la garantie financière du site par l'État risque
d'être plus difficile si les provisions anticipées ne sont pas suffisantes.

Merci de votre considération.

490

LE PRÉSIDENT :

Vous allez nous lire la requête de monsieur Catellier, je pense?

495

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

Oui. Monsieur Robert Catellier, qui vit sur l'île... voyons, le mot m'échappe, nervosité. Donc,
il a déposé sa requête.

500

Son premier point, c'est : le projet piloté par Énercycle et Matrec, dans sa formule actuelle,
n'alloue chaque année à notre région que 5 % du tonnage traité sur le site pendant 20 ans. En
contrepartie, si on exclut les redevances, les résidents de Champlain seront privés dans 20 ans de
leur site d'enfouissement et devront exporter leurs déchets et vivre pendant la même période avec
les conséquences environnementales, sociales, économiques et budgétaires de ce projet, situé à
505 seulement 3,5 kilomètres de son centre historique.

505

Monsieur Catellier est étonné du manque de sensibilité des promoteurs en matière de
conservation et de protection des milieux humides et hydriques et des boisés existants sur le site.
Ceci est décevant de la part d'Énercycle, un organisme public supra municipal qui, à ce titre, a une
510 responsabilité sociale particulière qui devrait être un exemple à ce chapitre.

510

515 À l'avis de monsieur Catellier, il serait judicieux d'attendre l'entrée en vigueur du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC des Chenaux avant de prendre de telles décisions sur les milieux humides de Champlain, puisque ce plan doit préciser les intentions de conservation des milieux humides et hydriques de la MRC en identifiant notamment les milieux d'intérêt pour leur protection, leur restauration ou leur création, et ce, de manière scientifique et impartiale.

520 Cet élément d'information est, selon moi, crucial pour prendre une décision éclairée sur la taille du projet, la destruction et la compensation de milieux humides qui en découleront.

525 Le LET de Champlain, version extra large, veut desservir 37 villes ou MRC, dont les villes de Québec, Montréal et Laval, et cætera. Ici, le principe de précaution devrait s'appliquer, et le Québec aurait avantage à se doter rapidement d'un second LET, similaire à celui proposé à Champlain, car ce dernier n'est pas à l'abri de défaillances techniques ou de catastrophes naturelles touchant ses installations.

530 Hasard du calendrier, le LET de Lachenaie, près de Montréal, le plus grand du Québec, cherche justement à pérenniser ses opérations à long terme.

535 Ce projet comporte aussi des lacunes, portant, par exemple, sur l'évaluation de la biodiversité des milieux humides et boisés du site; sur le calcul et la diffusion des GES et autres polluants atmosphériques émis par le LET.

540 De même, les solutions proposées pour disposer du méthane généré par ce projet ne sont pas optimums. Le projet ne tient pas compte non plus que Champlain et la MRC des Chenaux dépendent fortement des activités touristiques axées sur l'écologie, l'agrotourisme et les attraits patrimoniaux.

540 En terminant, monsieur Catellier aimerait souligner que les données fournies par les promoteurs en ce qui concerne l'augmentation du transport et des charges transportées par camion de fort tonnage via le viaduc de la route Ste-Marie sont très optimistes en matière de calcul de coûts dérivés pour le ministère des Transports du Québec et la collectivité locale.

Merci.

545

LE PRÉSIDENT :

Et je tiens à remercier monsieur Catellier aussi pour la présentation de sa requête. Merci.

550

M. FRANÇOIS BELLEMARE

Donc, le prochain serait monsieur François Bellemare.

555

– Bonsoir, Monsieur Bellemare.

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

560

Oui, bonjour, Monsieur Magnan. Plaisir. Je suis citoyen, simplement. J'ai eu une maîtrise en environnement en 1980, donc ça fait assez longtemps. J'ai travaillé dans le secteur de l'environnement comme chimiste en environnement à partir de 1969 dans les raffineries de Montréal-Est. Donc, ça fait un long bagage. Je vais lire la demande que j'ai faite pour le BAPE.

565

Alors, si j'ai bien compris, suite à la lecture du résumé nommé « *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain* » et à ma présence à la rencontre publique du 16 mars, il devient évident que la ville de Champlain agira comme site dédié provincial d'enfouissement pour Matrec, afin de satisfaire partiellement sa réussite financière. Tel qu'exprimé dans le résumé, alors je cite quelques phrases du résumé :

570

« *Rappelons que l'entente entre la RGMRM (c'est-à-dire Énercycle) et Matrec en 2014 avait notamment pour but de servir de levier pour gérer l'enjeu de la gestion de la dette et appuyer la volonté d'instaurer diverses mesures pour améliorer la performance des MRC et villes membres d'Énercycle.* »

575

Matrec demande la permission de modifier le mandat du LET de Champlain afin d'y enfouir

les petits résidus provenant des centres de tri. Alors, je cite encore le texte :

580 « *L'ajout de ces territoires au marché principal traditionnel déjà desservi vise à répondre aux besoins d'élimination spécifiques pour les résidus ultimes non valorisables provenant d'installations de valorisation et de centres de transfert appartenant à Matrec et desservant ces régions.* »

Alors, les fonctions actuelles du LET de Champlain sont, en plus de l'enfouissement, selon le « *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, le REIMR, est progressivement entré en vigueur.*

585 *Ce nouveau cadre réglementaire a modifié l'approche concernant la gestion des biogaz, les exigences de rejet et de suivi des eaux de lixiviation, l'imperméabilisation des cellules, ainsi que la modification et l'ajout de conditions d'exploitation. Le site de Champlain est exploité conformément à ces exigences depuis 2009.* »

590 Toutefois, on a appris, lors de la soirée d'information du 16 mars 2023, que le système de traitement des eaux de lixiviation et de traitement des biogaz ne fonctionne pas adéquatement. Matrec se fie sur les argents entrants du mandat élargi pour utiliser les installations de Champlain pour enfouir les résidus fins des matériaux de construction. On lit également dans le résumé :

595 « *Le projet d'agrandissement du LET permet également d'optimiser une installation performante, respectueuse de l'environnement et bien acceptée dans la communauté, dans laquelle d'importants investissements ont été réalisés au cours des dernières années, notamment pour :*

- 600
- *le système de collecte et de traitement des eaux de lixiviation;*
 - *le système de captage et de valorisation ou destruction de biogaz;*
 - *la voie de contournement (construite pour le LET de Champlain).* »

605 Il a été mentionné, lors de la rencontre du 16 mars, dans le résumé, qu'il manquait au Québec des sites d'enfouissement pour les petits résidus secs. Or, on retrouve dans la région du Centre du Québec au moins deux autres sites de récupération, de recyclage et d'enfouissement des résidus de construction. Ils sont opérationnels depuis plusieurs années.

610

À 10 kilomètres, dans le Parc Industriel de Bécancour, on retrouve Enfouibec, et à moins de 60 kilomètres, à Victoriaville et à Drummondville, avec un dépôt à 10 kilomètres à Bécancour, du Groupe Gaudreau.

615

Alors, ça veut dire que quand Matrec, il dit qu'ils sont les seuls à Champlain à être capables d'avoir des résidus secs, c'est la raison pourquoi ils veulent s'établir au Centre du Québec. Il y en a à Drummondville, à Victoriaville puis à Bécancour.

620

Si, dans le projet actuel, on y ajoute ce projet d'agrandissement avec un élargissement de sa fonction, on aura trois sites principaux d'enfouissement de matériaux de construction dans le Centre du Québec. Contrairement aux deux autres, Enfouibec et Gaudreau, Matrec ne fait aucun recyclage au site de Champlain sauf les biogaz, s'il en est. Elle laisse cette fonction à ses autres installations du Québec.

625

Matrec propose d'enfouir à Champlain les résidus de ses autres installations, ainsi que ceux des autres compagnies de recyclage de tout le Québec. À rappeler que ce sont des matériaux non biodégradables qui ont un temps de demi-vie qui dépasse au-delà de 100 ans.

630

Pour l'instant, je passe sous silence les désavantages civils et environnementaux pour les citoyens de Champlain en ce qui concerne la perte de jouissance de leur ville. Ce qui est certain, il y aura : augmentation du camionnage; augmentation des odeurs, y incluant ammoniac et gaz sulfureux provenant des matériaux de construction; un danger potentiel accru de la contamination des nappes phréatiques; la destruction des milieux humides et l'augmentation des GES.

635

Malgré une compensation de 1,50 \$ la tonne, les citoyens de Champlain et de la région sortent perdants de cette entente.

En résumé, je demande au BAPE d'évaluer le bien-fondé de cette demande d'Énercycle/Matrec de modifier la fonction et d'agrandir le site d'enfouissement de Champlain pour y entreposer les déchets fins de matériaux de construction et des sites de recyclage de cette compagnie, entre autres.

640 Toutefois je verrais positivement que Matrec y continue son activité dans son mandat actuel de gestionnaire avec un agrandissement nécessaire pour combler les besoins de notre région, qu'ils mettent à jour leur traitement des eaux de lixiviation et leur unité de production de biogaz de façon à le commercialiser.

645 Déjà, Diana Food Canada sont installés à proximité du LET, et comme Champlain regorge de producteurs maraîchers, une serre commerciale serait bien vue dans ce secteur, comme celle près de leur site de Saint-Étienne-des-Grès. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

650 Merci beaucoup, Monsieur Bellemare.

M. JACQUES ROUSSEAU

655 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, j'appellerais monsieur Jacques Rousseau.

660 **M. JACQUES ROUSSEAU :**

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames Messieurs. Bon. Alors, oui, Jacques Rousseau, citoyen. La technologie. Voilà.

665 **LE PRÉSIDENT :**

Prenez votre temps, Monsieur Rousseau. Ça va?

M. JACQUES ROUSSEAU :

670 Non, c'est correct, c'est que la technologie n'était pas au rendez-vous, mais ça va.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

675

M. JACQUES ROUSSEAU :

Alors, voici la demande que j'ai adressée au ministre de l'Environnement. Je suis préoccupé par le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain pour deux raisons, entre autres.

680

Premièrement, cet agrandissement se ferait aux dépens de plusieurs hectares de milieux naturels, dont des milieux humides. Or, nous savons qu'il faut éviter de détruire ces milieux, surtout s'il s'agit de milieux humides.

685

Deuxièmement, il me semble que la solution ne soit pas d'agrandir les lieux d'enfouissement, mais de prendre toutes les mesures nécessaires pour diminuer la quantité de déchets, que ce soit fait au moment de concevoir les produits pour les rendre durables, réutilisables, recyclables, et caetera, et en exigeant qu'ils soient acheminés vers un centre de tri ou un écocentre, ou en interdisant la vente des produits qui ne sont pas conformes à ces exigences.

690

L'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain, qui servira à enfouir annuellement 242 000 tonnes de déchets provenant de l'extérieur de la région dans laquelle il est situé, contribue, selon moi, à retarder la mise en œuvre des solutions qui nous permettront de protéger notre milieu de vie.

695

C'est pour cette raison que j'ai demandé une d'audience publique du BAPE. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

700

Merci beaucoup, Monsieur Rousseau.

M. JACQUES ROUSSEAU :

705

Ah! En passant, je m'excuse, mais j'ai corrigé la faute d'orthographe qu'il y a dans ma lettre, dans la lettre que j'ai adressée au ministre.

LE PRÉSIDENT :

710

Il n'y a vraiment pas de quoi.

M. JACQUES ROUSSEAU :

715

Ça va. Gênant, quand même.

LE PRÉSIDENT :

720

Merci encore.

Mme MONIQUE FONTAINE

LE PRÉSIDENT :

725

Donc, j'appelle madame Monique Fontaine.
– Bonsoir, Madame Fontaine.

Mme MONIQUE FONTAINE :

730

Ma requête, Monsieur le Président, ma requête s'adressait au ministre, je vais la lire.

Par la présente, je demande la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, sur un projet dont Énergycycle est l'initiateur et dont le titre est :
735 « *Poursuite des opérations du LET de Champlain* ». J'ai mis la référence.

740

D'entrée de jeu, la présence de milieux humides mérite un examen plus approfondi des risques pour la nappe phréatique. D'ailleurs, des citoyens qui participaient à la session d'information du 13 mars dernier ont d'ailleurs souligné la proximité d'une source d'eau potable qu'ils utilisent. D'autre part, cette séance publique a permis de mieux mesurer l'ampleur d'un projet dont les enjeux méritent plus d'attention. Je suis préoccupée notamment par l'importation de déchets.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

745

Je vais me permettre, étant donné que j'ai été brève, d'ajouter que je sais très bien que le projet a deux titres, et ça m'a frappée. C'est ça qui m'a provoquée.

LE PRÉSIDENT :

750

Je n'ai pas compris votre dernière partie d'intervention. Prenez votre temps, vous n'avez déjà pas utilisé beaucoup de temps, donc... après, vous avez dit « comme j'ai été brève », et là, vous avez ajouté un commentaire. Oui, allez-y, puis on...

Mme MONIQUE FONTAINE :

755

Je me permets d'ajouter : je sais très bien que... ce qui m'a allumée dans ça, et la petite logique qu'il y a en dessous, d'abord, j'ai voulu faire un cadre logique du projet comme si c'était un mémoire d'avant-projet, la colonne, les quatre carrés; c'est un projet qui a deux titres.

LE PRÉSIDENT :

760

En fait, là je réalise que je dois vous demander d'arrêter là, parce que ce n'est pas vraiment l'objet de votre requête.

Mme MONIQUE FONTAINE :

765

Je sais. Je sais.

LE PRÉSIDENT :

770 Et je voulais être certain que ce n'était pas un objet de la requête qu'on manquait.

Mme MONIQUE FONTAINE :

775 En fait, c'est le mot « ampleur » qui reflète ce... qui cache ce sous-texte. Merci.

LE PRÉSIDENT :

780 C'est bon. Merci beaucoup, Madame Fontaine. Donc, vous pourrez revenir nous parler de vos opinions, poser vos questions plus tard et nous donner vos opinions dans la deuxième partie, ça va être bienvenu.

Mme MARIANNE BARGIEL

785 Prochaine intervenante, madame Marianne Bargiel.

– Bonsoir, Madame.

Mme MARIANNE BARGIEL :

790 C'est à titre de citoyenne résidente en Mauricie que j'ai fait ma demande, une demande pour des audiences publiques sur ce projet.

795 Plusieurs aspects de ce projet me préoccupent hautement, tout particulièrement en regard du contexte de crise climatique qui prévaut à l'heure actuelle. En voici quelques-uns.

Premièrement, l'agrandissement d'un LET pour une fenêtre aussi brève que 20 ans est un rouage du modèle de consommation à croissance infinie du siècle dernier qui doit impérativement être remis en question.

800 Avoir plus et toujours plus d'espace pour jeter, tout particulièrement des résidus ultimes issus de chantiers de construction, démolition, rénovation, notamment, est une permission accordée pour jeter davantage encore et sans contraintes.

805 Quand on sait qu'il s'agit d'un secteur excessivement polluant, ne devrait-on pas engager davantage d'efforts préalables et concomitants pour réduire à la source? Il faut reconsidérer toute la chaîne de production de ces déchets, à commencer par le besoin RÉEL – majuscules – de les produire.

810 De plus, l'obsolescence du site provoquée à si court terme pour la gestion des déchets locaux a de quoi interpeler sérieusement les utilisateurs et utilisatrices de la région qui devront faire face à très court terme à la création d'un nouveau site d'enfouissement sur leur territoire.

815 Deuxièmement, l'imputabilité des producteurs de déchets est diminuée quand ceux-ci sont déplacés hors des régions qui les génèrent. Loin des yeux, loin du coeur. On est maintenant à l'ère d'une consommation locale, il me semble. Il serait conséquent de faire une gestion locale des déchets qui en résultent.

820 Troisièmement, le système de compensation carbone, tel qu'il existe présentement, est de plus en plus remis en question. L'importante production annuelle de tonnes métriques de gaz à effet de serre prévue par les divers volets du projet est un passif qu'on ne peut plus se permettre.

825 Mentionnons les émanations de CO₂ : lors des travaux d'agrandissement; durant les opérations du site, incluant le fait de brûler du biogaz par une torchère; lors du transport par camions des résidus ultimes; et en cas de fuites accidentelles, ce qui arrive régulièrement, malheureusement.

830 Quatrièmement, le projet prévoit la destruction de milieux humides, on en a parlé, alors qu'on devrait viser zéro perte de ces précieux milieux pour des motifs climatiques maintenant évidents. Les stratégies de minimisation et de compensation financière ne sont pas soutenables, sans parler de la perte de biodiversité qui s'ensuivra.

835 En outre, ce n'est pas tout de protéger les espèces fauniques et floristiques menacées ou qui pourraient le devenir, il faut préserver la biomasse animale et végétale, dont celle des insectes spécifiquement rattachés à ces milieux humides et qui sont à la base du réseau trophique, du réseau de la chaîne alimentaire.

840 Cinquièmement, la préservation de l'eau est inquiétante – on en a parlé aussi – dans ce projet, avec à proximité au moins une source d'eau potable utilisée, qui était inconnue des promoteurs jusqu'au 13 mars dernier, et avec le fleuve et ses affluents qui ne sont vraiment pas loin.

845 Et sixièmement et dernièrement, l'horizon de temps envisagé pour prévenir les catastrophes liées aux bouleversements climatiques actuels et futurs est nettement insuffisant, notamment en regard de la montée des eaux qui est prévisible et déjà modélisée. Ce sont des informations détenues par le gouvernement. Dans combien de temps cette zone sera-t-elle inondée?

850 Alors, ce ne sont que quelques-uns des aspects qu'il me semble impératif d'examiner et de mesurer de façon beaucoup plus serrée que ce qui a été présenté lors de la séance du 13 mars dernier et dans la documentation présentée par les promoteurs.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Bargiel.

855

M. JACQUES RHEAULT

LE PRÉSIDENT :

860

Et finalement, j'appellerais monsieur Jacques Rheault, qui représente un groupe de citoyens de vigilance des bacs bruns de Louiseville.

– Monsieur Rheault, bonsoir.

865 **M. JACQUES RHEAULT :**

Bonsoir à vous tous. Avant de débiter, est-ce que je peux émettre un petit bémol concernant le site d'agrandissement de Champlain? Moi, je l'appellerais plutôt une création (coupure sonore) Champlain.

870 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rheault, Monsieur Rheault, s'il vous plaît, s'il vous plaît, ce n'est pas le temps. Là, « un bémol », ce n'est pas le temps d'émettre une opinion. On doit se garder, discipliner...

875 **M. JACQUES RHEAULT :**

O.K. Je voulais juste mettre une précision.

880 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous aurez l'occasion plus tard de faire ces commentaires-là. Donc là, pour l'instant, je vous demanderais de lire les éléments de la requête que vous avez faite au ministre. Merci.

885 **M. JACQUES RHEAULT :**

O.K. Concernant le site d'enfouissement, tout ce qui viendra de la Mauricie, de l'Estrie, la Montérégie, et non juste des résidents, je parle des matières qui seront enfouies.

890 Nous, ce qu'on veut, on veut avoir des études d'impact à jour de pollution concernant les biosolides, des études d'impact sur la valorisation des millions de mètres cubes de biogaz et sur les risques d'accident-déversement dans la rivière, fossés et ruisseaux jusqu'au fleuve, sur le pourcentage de pollution des sols et des fertilisants, sur les contaminants éternels, exemple, litière à chats, excréments.

895 Aucun procédé de biométhanisation n'est connu à ce jour. On ne sait pas non plus qui

assurera et surveillera les fournisseurs en temps réel sur les activités de collecte et qui sera responsable des bris des bacs bruns et qui surveillera le pourcentage de pollution de tous les camions.

900 Suite à plusieurs discussions avec Énercycle et une réunion du BAPE tenue à Champlain et une séance d'information du conseil de ville de Louiseville, alors qu'ils n'ont pu répondre à nos questions sur plusieurs questions en vue, on était limités à juste trois questions.

905 Nous voulons avoir des réponses claires et précises avec révision des lois et normes concernant les nouvelles matières qui seront enfouies, qui sont à la fois toxiques, dangereuses pour la santé et pour les nappes phréatiques, dangereuses pour les agriculteurs et pour les cultures de toutes sortes dans nos champs sur les fertilisants.

910 Nous voulons avoir la liste complète des matières qui seront enfouies et traitées qui sont cancérigènes dans les deux sites d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain.

915 Nous voulons nous assurer d'avoir aussi une association de biologistes et microbiologistes et autres scientifiques indépendants pour vérifier les sols et fertilisants, ainsi que sur les biogaz en cas de fuite.

Nous voulons avoir des critères très sévères au niveau de la toxicologie, ainsi que sur les fumiers et fertilisants. Nous voulons des rapports écotoxicologiques indépendants.

920 On ne veut pas de rapport de complaisance, on ne veut pas que nos terres deviennent contaminées comme la plupart des eaux municipales au Québec, avec, bien sûr, la participation des associations de chimistes, vétérinaires, agronomes, biologistes et microbiologistes.

925 Nous voulons, de plus, savoir si Énercycle est une entreprise inscrite au Registre des entreprises, et qui sont les actionnaires et propriétaires, ce qui n'est pas clair pour la population.

Nous voulons savoir de quelle loi se sert Énercycle pour nous imposer des bacs bruns à toute la population sans consultation et sans référendum et sans acceptabilité sociale. Puis il y aura une

930 violation aux droits de la personne à un statut d'objet (puce électronique ou code via les bacs bruns),
au respect des valeurs démocratiques. Personne n'a le droit d'être lié à un dispositif permettant de
savoir où on se trouve avec ce dispositif.

935 Enfin, nous demandons un BAPE élargi, un moratoire et un référendum sur l'acceptabilité
sociale de tous ces changements, sans connaître les enjeux de cette implantation et risques pour
la santé pour toutes les populations de la Mauricie et ailleurs au Québec, et les risques énormes
pour l'environnement avec des tests et analyses concluants à jour, standardisés par des
scientifiques énumérés ci-haut. Merci.

LE PRÉSIDENT :

940 Merci beaucoup, Monsieur Rheault.

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

945 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on est au moment où j'inviterais l'initiateur à présenter son projet pendant une période
d'environ 20 minutes.

– Monsieur Comtois.

950

M. STÉPHANE COMTOIS :

Alors, bonsoir. Mon nom est Stéphane Comtois, directeur général d'Énergycycle, aussi connu
sous le nom de Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

955

Je remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Nous sommes heureux de
présenter notre projet qui vise naturellement la poursuite des activités et l'agrandissement du lieu
d'enfouissement actuel de Champlain.

960 Naturellement, comme je l'ai dit tantôt, c'est avec mon équipe que nous allons faire la
présentation. Je suis accompagné de monsieur Jean-Philippe Laliberté, vice-président, opérations
d'enfouissement chez Matrec, ainsi que les professionnels de Tetra Tech qui ont réalisé l'étude
d'impact, soit monsieur William Rateaud et madame Dominique Grenier, ainsi qu'une série
d'experts qui nous accompagnent.

965 La présentation : naturellement, il y aura présentation de l'initiateur et de son partenaire; le
projet, ses composantes et caractéristiques techniques; la justification du projet; un résumé des
résultats de l'étude d'impact; ainsi que l'échéancier.

970 Énercycle, c'est un organisme municipal qui regroupe 37 municipalités de la Mauricie sur 39,
donc qui touche 260 000 citoyens. Notre mandat, c'est la récupération, la gestion, la valorisation
des matières résiduelles en Mauricie. Ça touche les matières recyclables, les matières
compostables, les réseaux d'écocentres et naturellement la collecte et vidange des fosses
septiques.

975 Nous sommes propriétaires, gestionnaires et opérateurs du LET de Saint-Étienne-des-Grès,
nous sommes propriétaires du LET de Champlain et initiateurs du présent projet. Sa gestion et les
opérations sont faites par le groupe Matrec depuis 2014.

980 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

O.K. Merci, Stéphane.

985 Donc, Matrec en Mauricie. D'abord, Matrec, c'est une entreprise qui a été fondée au Québec
il y a 40 ans. C'est les trois premières lettres des mots « matières recyclables ». Donc, en Mauricie,
on a une division de collecte à Trois-Rivières, puis comme Stéphane l'indiquait, on est responsables
de la gestion du LET de Champlain. C'est 34 employés en Mauricie, dont une dizaine à Champlain.

990 Au Québec, on est présents dans 15 régions, majoritairement et surtout dans le domaine de
la valorisation des matières résiduelles. Donc, on est très présents dans le tri de CRD – matériaux
de construction, rénovation, démolition –, avec neuf centres de tri, dont un qui est en reconstruction

à l'heure où on se parle, qui va devenir le centre de tri le plus moderne au Canada.

995 On a deux centres de tri de matières recyclables, un autre à venir en 2024, qui va également rentrer en construction bientôt et qui va être le plus moderne, un centre de compostage en opération pour les matières organiques dans l'est de l'Ontario, un autre à venir en construction en ce moment à Saint-Jean-sur-Richelieu.

1000 Au niveau des sols contaminés, on a d'abord quatre centres de traitement, un lieu d'élimination et, enfin, deux lieux d'enfouissement technique, un à Sainte-Cécile-de-Milton pour lequel on est propriétaires, et un à Champlain pour lequel on assure la gestion des opérations.

1005 Donc, Matrec, c'est une division de GFL Environnemental. GFL, ça veut dire « Green For Life », « vert pour la vie ». On est le plus grand gestionnaire d'économie circulaire au Canada.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1010 Bien qu'Énercycle soit un ardent défenseur de la stratégie des 3RV-E de Recyc-Québec, bien, dans toutes les phases au niveau de la valorisation, autant en matières recyclables qu'en centres de tri de CRD ou encore en matières organiques, bien, à la fin, il reste un certain résiduel qui est un vrai résiduel ultime et qui est voué à l'élimination.

1015 Le projet, son contexte est simple, c'est que la capacité de l'aire d'enfouissement actuelle va être atteinte au courant de l'année 2023. Ça fait que l'objectif, c'est d'assurer la poursuite des activités du LET de Champlain et d'en faire, en plus d'un centre, naturellement, de matières ultimes, un centre spécialisé pour les résidus fins de CRD.

Les composantes du projet :

- 1020
- on veut agrandir l'aire d'enfouissement d'environ plus de 5 millions de mètres cubes;
 - on veut accroître la capacité annuelle de 150 à 250 000 tonnes par année, pour une durée de vie d'à peu près une vingtaine d'année;

1025 • on veut aussi aménager des cellules dédiées pour l'enfouissement de résidus fins, de tri de résidus de construction, rénovation et démolition;

• et par le fait même, bien, on va en profiter pour déménager l'écocentre, le moderniser et aussi déplacer le garage de la municipalité des Chenaux.

1030 Le projet, l'aire actuelle, vous la voyez en gris, O.K., et l'aire d'enfouissement actuelle, c'est celle que pointe mon collègue ici, Jean-Philippe, avec le pointeur. L'aire d'enfouissement projetée est celle en vert et sera ceinturée d'un mur de bentonite qu'on voit en orange, O.K., et naturellement, comme c'est sur les limites de propriété actuelles du site de Champlain, on va avoir une zone tampon qu'on voit en quadrillé bleu, qui va ceinturer le site actuel et la nouvelle aire d'enfouissement
1035 projetée. Puis naturellement, c'est une zone tampon de 50 mètres.

Les caractéristiques, pourquoi rester à Champlain et continuer les opérations, bien, c'est simple : présentement, on respecte par les exigences réglementaires du REIMR, par un système d'imperméabilisation et les aménagements périphériques d'étanchéité, donc les murs de bentonite.

1040 Nous avons un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation existant et performant, et un système de captage, de destruction et de valorisation du biogaz.

1045 On effectue de façon systématique, au fur et à mesure de l'enfouissement, le recouvrement imperméable avec les géomembranes pour empêcher l'eau de pluie de pénétrer plus en avant au niveau du site.

1050 Ensuite de ça, naturellement, on est régis et suivis par tous les programmes environnementaux imposés par le REIMR. Et naturellement, durant tout le temps d'enfouissement, bien, on met de l'argent de côté pour la gestion postfermeture du site d'enfouissement.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1055 O.K. Donc, au niveau de la justification du projet, bien, c'est d'offrir une continuité au niveau du service d'élimination des résidus ultimes de la MRC des Chenaux. C'est également une

alternative au LET de Saint-Étienne-des-Grès pour les 37 municipalités membres d'Énercycle et aussi 20 autres municipalités de la Mauricie, donc un plan B.

1060 Le LET de Champlain, c'est une installation qui est éprouvée et qui est également sécuritaire, dotée d'équipements à la fine pointe de la technologie.

1065 Dans le cadre du projet, les besoins en élimination d'Énercycle et de Matrec, sur un horizon de 20 ans, ont été évalués, donc de 2021 à 2041, et il y a plusieurs scénarios qui ont été élaborés dans cette évaluation-là, donc scénarios optimistes, réalistes et pessimistes, puis les besoins ont été évalués à entre 478 000 et 672 000 tonnes métriques par année.

1070 Et le projet s'inscrit aussi dans le contexte où récemment, en fait, Recyc-Québec a publié son bilan sur la gestion des matières résiduelles, et entre 2018 et 2021, donc sur un horizon de trois ans seulement, la quantité, en fait, les besoins en élimination ont augmenté de 8 %.

1075 Puis également, je tiens à rappeler, en fait, le contexte aussi dans lequel on est, où le BAPE s'est penché sur la question de l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Il y a un rapport qui a été publié en 2022. Il y a plusieurs constats et recommandations dans ce rapport-là, mais j'en cite deux, ici.

1080 Donc, la première : « *Il n'y a pas de surcapacité d'élimination autorisée au Québec [...]* », et puis quand un lieu atteint sa capacité qui était autorisée, bien, ce qui est le cas ici, en fait, donc : « *[...] le renouvellement de [son] autorisation est nécessaire [pour] combler les besoins en élimination.* »

1085 Puis le deuxième passage : « *La diminution du nombre de lieux d'enfouissement depuis les années 70 représente un gain pour l'environnement* ». Donc, en fait, la diminution du nombre de lieux d'enfouissement depuis les 50 dernières années représente un gain pour l'environnement, et puis ça favorise, en fait, le respect des exigences réglementaires par les exploitants et facilite la surveillance par le Ministère.

Et enfin, la vocation spéciale du LET de Champlain, bien, il y a un grand pan, en fait, qui tient

avec la vocation... avec les résidus fins de CRD. Donc, ça, c'est un enjeu qui est provincial. À l'échelle de la province, il se génère plus de 300 000 tonnes par année de résidus fins de CRD.

1090

Donc, c'est des résidus qui sont issus du tri des matériaux de construction, rénovation, démolition pour lesquels, jusqu'à tout récemment, il n'y avait aucun débouché. Donc, ces résidus-là étaient accumulés dans les cours des centres de tri. Certains exploitants optaient pour d'autres méthodes, comme la disposition illégale. Puis à terme, bien, l'absence d'une solution pour les résidus fins de CRD, c'était une menace pour l'industrie du tri des CRD au Québec, qui, somme toute, détourne des quantités importantes de matières de l'élimination.

1095

Donc, à Champlain, on a déployé une solution unique. Donc, c'est un projet pilote qui a été élaboré par Matrec et aussi avec Investissement Québec, le CRIQ, donc le Centre de recherche industriel du Québec. C'est un projet qui est approuvé par le ministère de l'Environnement, et Matrec est le plus grand récupérateur de CRD au Québec.

1100

Donc, c'est vraiment un procédé qui est novateur, où on a des cellules dédiées pour les résidus fins. Il y a une étude de faisabilité qui est en cours avec Investissement Québec, le CRIQ.

1105

L'idée, bien entendu, c'est de continuer de réduire les volumes à la source. On a déployé des procédés, notamment à Montréal-Est, dans le centre de tri qui est en reconstruction, on cherche constamment à innover puis réduire les volumes de manière à réduire les besoins en élimination. Puis dans l'intérim, la recherche de débouchés se poursuit pour les résidus ultimes qui, à ce jour, sont toujours non valorisables.

1110

Donc, depuis le début du projet, il y a eu plusieurs activités d'information-consultation avec le milieu. Donc, il y a plusieurs séances publiques d'information et de consultation avec les citoyens, des activités communautaires, également, qui ont eu lieu depuis 2021. On était également présents à Phares sur Champlain, en 2022; on va être présents en 2023.

1115

On a fait plusieurs séances d'information et d'échange avec les organismes et instances du milieu, plusieurs visites du LET de Champlain, parution dans le bulletin municipal *Le Champlinois*, toutes les informations sur le projet sont disponibles sur le site Internet d'Énercycle, et enfin, il y a

1120 une ligne d'information et de registre des plaintes pour recevoir les préoccupations des citoyens.

Donc, pour les prochaines diapositives, en fait, je vais passer en rafale les différentes composantes du projet avec les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation qu'on met de l'avant.

1125

Donc, le premier, au niveau des eaux souterraines, bien, le risque appréhendé, c'est le risque pour la nappe phréatique et les puits avoisinants. Donc, comme mesure d'atténuation, en fait, on propose d'étanchéiser la zone de dépôt de matières résiduelles de deux façons.

1130

Donc, la première, c'est en ayant un écran périphérique d'étanchéité, aussi appelé un « mur de bentonite », au pourtour de l'aire d'enfouissement. Donc, c'est la ligne pointillée en orange qu'on voit ici. C'est une infrastructure qui est identique à celle qu'on retrouve actuellement pour le site qui est présentement autorisé. Donc, ça, c'est pour la première façon de faire.

1135

Et puis dans le fond de la zone de dépôt, eh bien, on a la chance d'avoir un épais dépôt d'argile naturel non remanié en place. Donc, de cette façon-là, en fait, les eaux de lixiviation vont vraiment être confinées à l'intérieur de la zone de dépôt et vont pouvoir être traitées séparément.

1140

Donc, ce qui m'amène, en fait, à parler des eaux de surface. Donc, l'impact, c'est la modification de la qualité des eaux de surface. Comme mesures d'atténuation, bien, d'abord, on va chercher à gérer les eaux de précipitation et les eaux de lixiviation de façon séparée.

1145

Donc, les eaux de précipitation, c'est des eaux qui n'entrent pas en contact avec des matières résiduelles, elles vont être captées séparément puis dirigées vers trois bassins de sédimentation et d'infiltration, et vont, en fait, recharger la nappe phréatique.

1150

Et les eaux de lixiviation, donc les eaux qui sont en contact avec les matières résiduelles, vont être acheminées au fur et à mesure vers des installations de traitement d'eau qui sont présentement retrouvées sur le site du LET de Champlain et qui comprennent, notamment bassins, traitement biologique et unité de désinfection.

1155 Ces installations-là vont être mises à niveau pendant... dans le cadre, en fait, du projet d'agrandissement, selon les besoins. Puis il faut savoir aussi qu'on a du personnel technique, notamment une technicienne en traitement d'eau qui est là à temps complet, et qui est chapeauté par une équipe technique d'ingénieurs spécialisés, notamment en traitement des eaux de lixiviation.

1160 Au niveau de la qualité de l'air, les deux impacts appréhendés, c'est des émissions de contaminants dans l'air et les odeurs. Donc, comme mesures d'atténuation, il y a léger dépassement d'une des normes de H2S à l'extérieur des limites de propriété.

1165 Par contre, c'est du côté opposé aux premières habitations. On le voit ici dans la section qui est en vert, dans la photographie en bas, à gauche. Il n'y a aucun dépassement des normes aux premières habitations, qui sont représentées ici par les petits triangles rouges, et aucune mesure d'atténuation n'est donc requise.

Au niveau des gaz à effet de serre, en fait, le principal contributeur au niveau des gaz à effet de serre provient du biogaz qui est issu de la dégradation de la matière dans la zone de dépôt.

1170 Donc, comme mesures d'atténuation, on va procéder au recouvrement final des cellules d'enfouissement, c'est ce qu'on voit ici sur la photo.

1175 On va installer des puits pendant le remplissage des cellules, mais également au moment de mettre le recouvrement final en place, de manière à soutirer le biogaz. Donc, ça, c'est un puits, O.K., il y a plusieurs de ces infrastructures-là qui sont retrouvées sur le site, puis tous ces puits-là sont connectés à un réseau de conduites puis à une soufflante.

1180 Le biogaz est aspiré un peu comme une balayeuse centrale pour être ensuite dirigé pour fins de valorisation, d'abord chez nos voisins, Diana Food, qui l'utilisent comme source d'énergie dans leur procédé, mais également à l'usine de traitement des eaux de lixiviation, donc c'est un traitement biologique.

Les bactéries, pour faire le travail, c'est un peu comme nous autres : elles fonctionnent mieux quand il fait chaud. Donc, en hiver, on utilise le biogaz pour chauffer les eaux de lixiviation de

manière à atteindre des performances de traitement supérieures.

1185

Et tout l'excédent de gaz est acheminé vers une torchère à flamme invisible qu'on voit ici, pour destruction thermique.

1190

Au niveau du bruit, il y a plusieurs modélisations qui ont été effectuées. Donc, on a les niveaux à respecter ici pour les différents récepteurs qui ont été identifiés au pourtour du site. Donc, on en a trois le long de la route Ste-Marie puis un sur le chemin de Picardie.

1195

Et puis le bruit futur, selon le pire scénario des 20 années d'exploitation proposées, on se rend compte qu'on est en dessous, en fait, du niveau à respecter, à l'exception du récepteur P4.

1200

Donc, pour P4, on va mettre une mesure d'atténuation additionnelle. C'est la construction d'un écran sonore qui est à même l'écran visuel prévu, puis les résultats de modélisation montrent, en fait, qu'avec cette mesure d'atténuation là, bien, on permet, on s'en va chercher le 55 dB(A) qu'il faut atteindre pour respecter la norme.

1205

Même chose pour le transport par camion. Donc, on a mesuré le bruit actuel en 2022, puis le bruit futur pour le pire scénario présente une augmentation de l'ordre de moins de 2 dB(A). Donc, en fait, il faut savoir qu'en bas de 3 dB(A). Ce n'est pas perceptible par l'oreille humaine. Donc, l'impact est nul à faible, et donc aucune mesure d'atténuation n'est requise.

1210

Donc, les prochaines diapositives présentent la végétation des milieux humides. Cette diapositive-là vise vraiment à donner le portrait de situations sur le plan régional. Donc, on voit, en fait, l'étoile ici, c'est la position du LET de Champlain, on se trouve à être à l'extérieur des zones à plus forte densité de milieux humides, selon la carte interactive du ministère de l'Environnement.

1215

Donc, si on se rapproche, en fait, il y a des caractérisations qui ont été réalisées dans l'enceinte du proposé pour le projet.

Donc, il y a quatre milieux humides qui ont été répertoriés : on a le milieu humide MH1, en haut, à gauche, ça, ça se trouve être la tourbière, et trois milieux humides MH2, qui est en rose ici,

MH3 et un plus petit ici, MH4. Donc, MH2, MH3 et MH4 sont des marécages arborescents.

1220 Et donc, si on continue de se rapprocher, en fait, sur les milieux humides répertoriés dans le projet, bien, on a mis en place l'approche éviter, minimiser et compenser. Donc, dans un premier temps, en fait, la zone tampon ici va permettre d'éviter et de préserver certains des milieux humides répertoriés dans le projet, dont 100 % du milieu humide MH1, la tourbière, et puis une partie du marécage arborescent. Et puis les milieux humides qui se retrouvent à l'intérieur de la zone projetée pour l'agrandissement, eux, seront compensés comme le prévoit la loi et la réglementation en vigueur.

1225 Donc, au niveau des impacts sur la végétation, bien : perte de boisé de l'ordre de 25,5 hectares, boisé qui n'a aucun potentiel acéricole; perte de trois milieux humides, les trois marécages arborescents que je présentais sur la diapositive précédente, pour un total de 2,5 hectares; perte potentielle d'une espèce à statut présente dans la tourbière; et enfin, la propagation de roseau commun, qui est une espèce exotique envahissante.

1230 Donc, comme mesures d'atténuation, bien, on va maintenir une zone tampon de 50 mètres au pourtour de la zone d'élimination; on va éviter et préserver une partie d'un des trois marécages arborescents et la tourbière, donc ça, c'est la zone tampon qui permet ça; et enfin, compenser les marécages arborescents qui ne peuvent être évités ou préservés selon le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*.

1235 Pour l'espèce à statut présente dans la tourbière, bien, comme la tourbière va être évitée, bien, on se trouve à préserver l'habitat de cette espèce à statut qui est potentiellement retrouvée à cet endroit.

1240 Et puis pour les espèces exotiques envahissantes, bien, on va baliser les zones où ces espèces-là sont présentes, nettoyer la machinerie et enfouir les racines et les plants de manière à éviter leur propagation.

1245 Pour la faune, il y a, au niveau des impacts, la salamandre à quatre orteils, donc perte potentielle d'habitat pour une espèce à statut. Il y a des inventaires qui ont été réalisés : aucun

individu n'a été trouvé, et puis on préserve l'habitat dans lequel cette espèce est susceptible de se retrouver, donc la tourbière.

1250

Au niveau des pertes de boisés utilisés par les oiseaux et la faune terrestre, bien, il y a des inventaires qui ont été réalisés. Ce qu'on va proposer comme mesure d'atténuation, c'est : de faire des périodes de déboisement à l'extérieur de la période de nidification; déboisement progressif au fil des années; protéger les secteurs adjacents, évidemment; maintenir la zone tampon de 50 mètres; et réensemencer progressivement les cellules une fois qu'on les ferme à travers la mise en place du recouvrement final.

1255

Puis pour le Pioui de l'Est et les espèces migratrices protégées, c'est essentiellement les mêmes mesures d'atténuation, donc : déboisement à l'extérieur des périodes de nidification et déboisement progressif au fil des années.

1260

Pour la circulation actuelle et future, en fait, par le sud, qui est le tronçon en rouge ici, il n'y a pas de changement. Entre ce qui se passe en ce moment puis ce qui a été modélisé dans le projet, la raison est la voie de contournement ici qu'on voit en bleu, qui a été construite, et par laquelle va circuler tout l'excédent, tout le résiduel du tonnage.

1265

Donc, par le nord, maintenant, actuellement, l'état de situation actuel montre qu'on reçoit à peu près trois point... bien, moins de quatre camions à l'heure. Puis avec 250 000 tonnes par année, on se trouve à monter à 5,4.

1270

Donc, on est dans une situation où est-ce qu'on passe de moins de quatre à moins de six camions à l'heure. Puis pour la portion des déblais d'excavation, bien là, ça dépend en fonction des années. Donc, on va de zéro à moins de cinq camions à l'heure.

1275

Donc, comme mesures de mitigation, bien, la voie de contournement permet de minimiser les camions dans le village. Le village se trouverait plus au sud si on continue le trait rouge ici. On va utiliser des camions à grande capacité de manière à en réduire leur nombre, et, enfin, pour tout ce qui est déblai d'excavation, bien, répartir les camions tout au long de l'année va permettre de diminuer les pointes, en fait. Donc, on va répartir ça sur l'année.

1280 Au niveau de l'intégration au paysage, il y a quatre percées visuelles qui ont été identifiées à quatre endroits le long de la route Ste-Marie. Donc, comme mesure d'atténuation, bien, le maintien d'un couvert forestier dans la zone tampon va permettre, en fait, que les opérations ne seront pas visibles des chemins publics, et on va construire des buttes-écrans végétalisées aux quatre endroits qui ont été ciblés par l'étude d'intégration au paysage.

1285 Il y a d'autres impacts appréhendés qui ont été identifiés, donc le premier : utilisation du milieu, donc pour les motoneiges. Il faut savoir qu'il y a un sentier à proximité du site, donc il n'y a pas d'impact sur le sentier lui-même. Par contre, il y a une traverse. Donc, la sécurité de la traverse pourrait être affectée. Comme mesure d'atténuation, bien, on propose d'adapter la signalisation de la traverse, s'il y a lieu.

1290 Et au niveau de l'archéologie, il y a des inventaires qui ont été réalisés dans les zones qui avaient un potentiel archéologique. Il n'y a aucun impact. Également, il y a eu des consultations avec les nations autochtones qui n'ont révélé aucun impact également. Donc, comme mesure d'atténuation, bien, si jamais on venait à trouver des vestiges lors des travaux d'excavation, bien, évidemment, on arrêterait les travaux et on ferait évaluer le site par un archéologue.

1295 Donc, les bénéfices du projet : ce projet-là amène du bon pour beaucoup de monde. On les a regroupés ici, en fait, par entité.

1300 Donc, d'abord, pour la municipalité de Champlain, bien, c'est des revenus importants pour la communauté, c'est la présence sur le territoire d'un gestionnaire de site qui est efficace et respectueux, et également des conditions favorables pour le développement et la croissance de Diana Food.

1305 Diana Food, comme je le disais tantôt, c'est une entreprise voisine, et il y a des synergies avec le LET de Champlain parce qu'elle valorise le biogaz du site, mais également utilise les installations de traitement d'eaux retrouvées sur le LET.

1310 Au niveau des municipalités de la MRC des Chenaux, bien, c'est une solution optimale pour réduire le transport des résidus ultimes qui vont continuer d'aller au LET de Champlain. Donc, c'est :

une optimisation au niveau des coûts, mais également au niveau des émissions de GES associés à ces opérations de transport là; le garage de la MRC va être relocalisé; et c'est des retombées économiques importantes pour les entreprises de la MRC des Chenaux.

1315

Pour les municipalités membres d'Énercycle, c'est des revenus additionnels qui permettent de stabiliser les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles de la région, c'est également le maintien d'une solution de rechange au LET de Saint-Étienne-des-Grès, le plan B que je parlais tantôt, et, comme Stéphane le mentionnait, la modernisation et le déplacement de l'écocentre.

1320

Au niveau de la région, bien, la continuité des opérations à Champlain permet de maintenir les dizaines d'emplois au site, mais également plusieurs emplois indirects. C'est des investissements de plusieurs millions de dollars, ne serait-ce que pour la mise à niveau des installations de traitement d'eau ou des infrastructures de captage et de gestion du biogaz, et c'est des retombées économiques, également, de 2 M\$ par année en achat de biens et services seulement, ce pour les 20 années du projet.

1325

Au niveau de l'échéancier, en fait, on a commencé les démarches de consultation du milieu en 2020, on a réalisé l'étude d'impact, et puis on a reçu la recevabilité, en fait, en 2023. Donc, en mars 2023, il y a eu la période d'information publique, et aujourd'hui, on se trouve à être ici, donc dans les audiences publiques, de mai à septembre 2023. Le 29 septembre, le rapport est attendu, et on espère, en fait, une décision du gouvernement d'ici la fin de l'année 2023.

1330

LE PRÉSIDENT :

1335

En fait, il n'y aura pas de questions concernant... là, c'est la présentation de votre projet, donc il va sûrement y en avoir ce soir, des questions, de la part du public.

1340

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Comtois et Monsieur Laliberté, donc, pour la présentation, ma foi, dans des temps qui sont ceux qu'on vous avait demandés. On avait dit environ 20 minutes, donc on est pas mal dans les temps, donc je vous remercie beaucoup.

Maintenant, je déclare que le registre est maintenant ouvert. Donc, on va prendre une pause

1345 de 15 minutes, et pendant la pause, vous pouvez vous inscrire au registre pour poser des questions ce soir. Donc, je vous donne rendez-vous dans 15 minutes, donc on va dire à 20 h 35.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

1350 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
M. KAREL MÉNARD

LE PRÉSIDENT :

1355 Donc, je rappellerais aux personnes qui vont poser des questions de bien s'identifier, donc de donner leur nom à l'arrivée à la table, d'allumer le micro. C'est pour les besoins de la sténographie. Donc, on va y aller avec le premier intervenant, monsieur Kamel [sic] Ménard.
– Bonsoir, Monsieur Ménard.

1360 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui. Une précision, c'est Karel Ménard.

LE PRÉSIDENT :

1365 Karel, pardon. Excusez-moi.

M. KAREL MÉNARD :

1370 J'ai le dos large, mais pas comme un chameau. Bon. Moi, je suis bien visuel et j'aime bien comprendre les choses, donc j'ai une question toute simple que je veux imager. Donc, le site d'enfouissement, le promoteur va avoir deux sections : une pour les matières résiduelles résidentielles et une pour les fines de CRD.

1375 S'il y a deux camions qui se présentent à la guérite, un rempli de matières résiduelles issues

de résidences, des sacs de poubelle, et l'autre avec des fines de CRD dedans, est-ce qu'ils vont être acheminés au même endroit ou dans des endroits séparés et gérés différemment, donc comme s'il y avait deux gestions dans un seul et même lieu d'enfouissement technique?

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vous remercie de votre question. Donc, je vais la diriger vers l'initiateur.

1385 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Alors, je vais demander à Jean-Philippe de répondre à celle-ci.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1390 O.K. Donc, le développement d'un lieu d'enfouissement, c'est...

LE PRÉSIDENT :

1395 Monsieur Laliberté, bon, pour éviter, puis là, je ne présume de rien, je vous demande à tout le monde de vous adresser à moi, et pour éviter qu'éventuellement, il y ait des moments d'émotion et des tensions entre une partie et l'autre. Et je ne veux pas insinuer une partie en particulier, mais c'est la façon de procéder qui rend les relations les plus harmonieuses possible. Donc, je vous remercie beaucoup.

1400 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

O.K. Excellent. Donc, un lieu d'enfouissement technique est constitué de plusieurs cellules d'enfouissement. On va développer des cellules d'enfouissement de façon individuelle en fonction des besoins en élimination.

1405 Dans le cas dont on parle ici, effectivement, le site est divisé en deux sections : on a, quand on va ouvrir le site, il va y avoir des cellules qui vont être dédiées aux matières résiduelles

1410

conventionnelles qu'on reçoit dans un lieu d'enfouissement technique, mais il va également y avoir d'autres cellules à l'autre extrémité du site qui vont être dédiées aux résidus fins de CRD, des matériaux de construction, rénovation, démolition.

1415

Donc, l'idée, ici, c'est vraiment de faire une gestion séparée des deux matières. Et puis toutes les infrastructures, en fait, sont prévues être doublées pour avoir une gestion séparée des eaux de lixiviation, gestion séparée également des biogaz.

LE PRÉSIDENT :

1420

Donc, pour répondre à la question de monsieur Ménard, donc il y a deux camions qui se présentent en même temps, donc sur le site : tout ça va se gérer de façon harmonieuse?

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Exactement. Oui.

1425

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

– Merci, Monsieur Ménard. Donc, ce soir, on alloue une question par intervenant. Donc...

1430

M. KAREL MÉNARD :

J'en avais une autre qui est un petit peu la suite de ça, mais je n'avais pas compris ça.

1435

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça, en fait, qu'on a convenu pour ce soir, mais vous pouvez aller vous réinscrire au registre, et puis là, j'imagine qu'il y a déjà 10 personnes d'inscrites, mais vous pourrez... à partir de demain, vous avez droit à deux questions par intervention. C'est bon? Merci beaucoup.

1440 **M. KAREL MÉNARD :**

O.K. Merci.

1445 **M. JACQUES ROUSSEAU**

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'appelle monsieur Jacques Rousseau pour la prochaine question.

1450 – Rebonsoir, Monsieur Rousseau.

M. JACQUES ROUSSEAU :

1455 Oui. Alors, en prenant connaissance des comptes rendus du comité de vigilance et puis du document « *Évaluation environnementale de site, phase 1* », on voit qu'il y a des mentions de plusieurs avis de non-conformité. Et j'aimerais savoir si on peut avoir l'historique des avis de non-conformité pour les cinq dernières années, en précisant si les problèmes visés par ces avis sont récurrents.

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je vais diriger votre question à l'équipe de madame Genest, du MELCCFP.

Mme MIREILLE GENEST :

1465 Oui, Monsieur le Président. Le contrôle environnemental du Québec effectue effectivement des visites régulières au site d'enfouissement de Champlain, et au cours des dernières années, il y a eu quelques non-conformités qui ont été révélées. Donc, je ne sais pas si vous avez une question plus précise.

1470

LE PRÉSIDENT :

1475 En fait, la question de monsieur Rousseau, c'est : est-ce que ça serait possible pour le public d'avoir les avis de conformité des cinq dernières années? Est-ce que c'est disponible sur le Web? Est-ce qu'on peut le demander? Et est-ce que ça serait possible d'évaluer s'il y a des problèmes qui sont récurrents?

Mme MIREILLE GENEST :

1480 On pourrait déposer peut-être un sommaire de ces non-conformités pour le bénéfice de la commission?

LE PRÉSIDENT :

1485 Oui.
– Ça, Monsieur Rousseau, ça vous irait? Il y aurait un dépôt et...

M. JACQUES ROUSSEAU :

1490 (Coupure sonore) assez bien les problèmes, parce qu'évidemment, en prenant connaissance, comme je disais, des comptes rendus du comité de vigilance, on voit qu'il y a des problèmes, mais on ne comprend pas toujours très bien de quoi il s'agit.

1495 Et évidemment, il y a une liste d'avis de non-conformités dans le document dont je parlais, « *Évaluation environnementale de site, phase 1* », mais c'est simplement une liste. Et encore faudrait-il savoir, comme je le disais, qu'est-ce que ça comporte. Et j'insiste sur le fait : est-ce qu'il y a des problèmes récurrents?

LE PRÉSIDENT :

1500 Bon, bien, à ce moment-là, donc ce serait possible de fournir suffisamment d'information pour savoir quel a été l'objet de chacune des inspections qui ont été non conformes, et puis là, à ce

1505

moment-là, ce serait peut-être aux personnes intéressées d'évaluer s'il y a une récurrence dans les événements, c'est ça.

Mme MIREILLE GENEST :

1510

Oui, absolument. On a l'information, on va pouvoir vous faire un résumé des avis de non-conformité qui ont été émis dans les derniers cinq ans.

LE PRÉSIDENT :

1515

Cinq ans.

Mme MIREILLE GENEST :

1520

Avec la cause de la non-conformité et puis la suite qui a été donnée par le contrôle environnemental.

LE PRÉSIDENT :

1525

Excellent, merci beaucoup.

– Donc, Monsieur Rousseau, je pense que ça satisfait votre demande? Merci.

M. JÉRÉMIE ROCHON

1530

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, j'appellerais monsieur Jérémie Rochon.

– Bonsoir, Monsieur Rochon.

1535

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1540 Oui, bonsoir. Dans le fond, moi, ma question ferait un peu écho à celle de monsieur Ménard, juste avant, est la suivante : comme il va y avoir, comme on traite, en fait, d'un seul et même projet qui a deux sections et qu'il va y avoir un décret qui, présument, serait émis par rapport à un seul et unique projet, est-ce que le promoteur pourrait éventuellement décider d'enfourer des matières résiduelles, style matières résiduelles résidentielles, dans les cellules qui sont, dans la version actuelle du projet, vouées à l'enfouissement des résidus fins de CRD?

1545 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, je vais encore poser la question au Ministère, parce que là, on parle d'un décret, donc j'imagine que le décret qui serait accordé, parce qu'on parle au conditionnel, définirait les conditions d'enfouissement. Et la question de monsieur Rochon, c'est : est-ce que le promoteur pourrait décider de mettre, par exemple, des résidus de matières – voyons, je cherche mes termes, ce soir – qui ne sont pas dédiés à une cellule en particulier?

Mme MIREILLE GENEST :

1555 En fait, le décret, l'autorisation gouvernementale qui est émise pour un projet de lieu d'enfouissement indique les matières qui peuvent y être reçues. Donc, dans le cas présent, le projet qui est présenté indique deux types de matières dans deux cellules distinctes. Si l'initiateur voulait modifier cette façon de faire, il devrait déposer une demande de modification de décret.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., parfait. Ça répond à votre question? Par complément à la question, Monsieur Rochon, je demanderais au promoteur : si vous avez déposé les comptes rendus des rencontres du comité de vigilance, à ce jour?

1565

M. STÉPHANE COMTOIS :

1570 Pouvez-vous préciser votre question?

LE PRÉSIDENT :

1575 Vous vous rappelez, lors de la rencontre préparatoire...

M. STÉPHANE COMTOIS :

 Ah, oui, oui, ça a été...

1580 **LE PRÉSIDENT :**

 ... qu'on a eue avec les différents intervenants que ce soir, on vous a demandé de déposer les comptes rendus du comité de vigilance. Donc, ça, ça a été fait? Ça a été transmis à la commission?

1585

M. STÉPHANE COMTOIS :

 Oui. Oui.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

 C'est bien. Donc, vous aurez accès aussi à ces comptes rendus là pour avoir de plus amples informations.

1595 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

 Merci beaucoup.

1600

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Rochon.

1605

M. RÉMI GAGNON

LE PRÉSIDENT :

Donc, maintenant, ce serait monsieur Rémi Gagnon.

1610

M. RÉMI GAGNON :

Bonsoir, Monsieur le Président. Ma question, c'est concernant les biogaz. On parle de valorisation de biogaz par l'entreprise Diana Food, mais au total, incluant l'utilisation des biogaz pour chauffer l'eau du lixiviat, on valorise seulement 6,5 %. On s'en remet à la torchère qui brûle les biogaz. Pourquoi la majorité des biogaz se fait brûler dans la torchère au lieu de retourner dans le réseau d'Énergir, comme vous le faites à Saint-Étienne-des-Grès?

1615

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Donc, je vais diriger la question au porte-parole de l'initiateur, monsieur Comtois.

1620

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui, et je vais laisser monsieur Laliberté répondre à cette question.

1625

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

O.K. Donc, en fait, en ce moment, effectivement, une partie du biogaz est destinée pour fins de valorisation chez Diana Food et à l'usine de traitement des eaux de lixiviation, comme je

1630

l'expliquais pendant la présentation.

1635 Il faut savoir également que dans le contexte de l'étude d'impact, le dépôt de l'étude d'impact, les échanges de séries de questions et réponses qui ont lieu dans ce processus-là, on a pris un engagement à évaluer la faisabilité de faire un projet de valorisation de biogaz à Champlain.

1640 Et si la faisabilité technico-économique était démontrée, eh bien, on s'engageait à déposer une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement pour mettre en œuvre un procédé de valorisation de biogaz.

1645 Il y a plusieurs façons de valoriser du biogaz. GNR, c'est une des façons de faire. On peut penser à la valorisation énergétique où on a des génératrices qui produisent de l'électricité qui, ensuite, est vendue à Hydro-Québec; il y a plusieurs façons de faire.

1650 Nous, chez GFL, « GFL », en fait, c'est la compagnie, le nom de la compagnie. « Matrec », c'est le nom commercial utilisé au Québec. Mais GFL, on a une division qui s'appelle « GFL Renewable », dont le mandat est de mettre en œuvre et... bien, en fait, d'étudier le potentiel et de mettre en œuvre des projets de valorisation du biogaz pour éviter justement que ces biogaz-là soient dirigés vers des torchères, comme c'est le cas présentement à Champlain.

1655 Donc, tous les sites sont regardés, et dans ce cas où le potentiel et la faisabilité technico-économique est démontré, eh bien, on va de l'avant. Donc, en ce moment, il y a plus de 20 projets qui sont présentement regardés à l'échelle de la compagnie. C'est un début. C'est un nombre qui va assurément croître au fil des prochains mois, des prochaines années.

1660 Et puis notre président, Patrick Dovigi, en fait régulièrement mention, en fait, lors de ses appels aux investisseurs. Donc, c'est vraiment un sujet qui est très d'actualité, puis on a une division qui regarde ça à temps plein, comme on dit.

LE PRÉSIDENT :

En complément de la question de monsieur Gagnon, il y a mon collègue qui veut...

LE COMMISSAIRE :

1665

Oui. Je crois notamment que la question de monsieur Gagnon portait sur la possibilité de raccorder au réseau d'Énergir. Donc, est-ce que cette possibilité-là existe?

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1670

Bien, c'est-à-dire qu'il y a un réseau à haute pression qui passe à proximité du site, le long de l'autoroute 40, mais c'est l'étude de faisabilité qui va démontrer si c'est possible de se raccorder là, puis à cette pression-là, dans le fond.

1675

Donc, c'est vraiment, un projet de valorisation de biogaz, il faut voir ça comme un projet à part, puis il y a beaucoup d'étapes. Donc, l'étude de faisabilité technico-économique en est une, choix des technologies en est une autre.

1680

Évaluer les contraintes des projets en fonction des pressions disponibles dans le réseau d'Énergir, là, il y a beaucoup de discussions à avoir avec ces intervenants-là, de sorte qu'aujourd'hui, ce qu'on peut dire, c'est qu'on va regarder la faisabilité, puis en fonction des résultats de l'étude de faisabilité, bien, s'il y a un potentiel, évidemment, on va l'exploiter.

LE PRÉSIDENT :

1685

Et selon l'étude d'impact ou, en tout cas, c'est plus après l'étude d'impact comme vous l'avez mentionné, suite aux questions-réponses avec les spécialistes du Ministère, bon, vous avez soumis différentes hypothèses dont celle-là, mais quel est le niveau d'engagement de cette hypothèse-là, par exemple, de faire l'étude de faisabilité? Est-ce que, ça, c'est quelque chose que vous avez amorcé ou que...? Quel est votre niveau d'engagement vis-à-vis ça?

1690

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

O.K. C'est quelque chose qu'on va amorcer.

1695

LE PRÉSIDENT :

O.K., ça va, merci.

– Vous avez un complément à votre...?

1700

M. RÉMI GAGNON :

Un complément : est-ce que vous avez un échéancier? Parce que le biogaz, comme dans sa nature, il s'en va se faire brûler à tous les jours; est-ce que votre engagement, c'est-tu dans le temps, un mois, six mois, un an, deux ans?

1705

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Donc, puis on terminerait?

1710

M. RÉMI GAGNON :

Oui.

1715

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais c'est bon, c'est un complément à votre question.

– Allez-y.

1720

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Donc, l'engagement qu'on met de l'avant, c'est : on réalise l'étude de faisabilité technico-économique, et si, effectivement, il y a un potentiel qui est démontré, dans les trois années qui vont suivre l'émission du décret, on dépose une demande d'autorisation pour mettre en œuvre un projet comme celui-là.

1725

LE PRÉSIDENT :

1730 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Gagnon.

Mme LUCIE PARÉ

1735 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la prochaine intervenante est madame Lucie Paré.
– Bonsoir, Madame Paré.

1740 **Mme LUCIE PARÉ :**

Bonsoir. Ma question, j'en aurais beaucoup, mais celle que je vais vous poser ce soir va concerner le trafic de camions.

1745 Alors, on sait que d'après les données qui ont été reprises, que j'ai repris dans le document, vous avez parlé de 10 000 camions en 2020, dont 2 % qui passaient par la route Ste-Marie, par le sud.

1750 On comprend que quand le site va être fonctionnel, il va y avoir plus de camions qui vont passer. Vous avez mentionné... il a été mentionné tout à l'heure que c'était comme autour de six camions à l'heure; bref.

1755 Ma question : quels seront les mécanismes de surveillance mis en place pour s'assurer que les camions provenant des régions éloignées achemineront les déchets jusqu'à Champlain et qu'ils ne délesteront pas leur contenu en chemin? Dans le fond, ce que je veux savoir, c'est : plus ça vient de loin, jusqu'à quel point on est certains que ces camions-là vont venir jusqu'au site, qu'il n'y aura pas... c'est ça.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais poser, je pense, votre question, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, parce que je pense que ça relève plus de leur juridiction que du promoteur.

1765 – Madame Genest.

Mme MIREILLE GENEST :

1770 Donc, en fait, advenant le cas où il y aurait un déversement de matières le long d'une route, on suppose qu'il y aurait une plainte qui serait émise, le Ministère irait faire enquête pour aller voir la situation.

1775 Donc, ça dépendrait, je vous dirais, de la propriété de la route, parce que dépendamment du résultat de cette enquête-là, si le contrevenant était trouvé, il pourrait y avoir des poursuites, par exemple, mais advenant le cas où on ne le trouverait pas, en fait, ce serait de la responsabilité du propriétaire de la route de récupérer les matières.

LE PRÉSIDENT :

1780 O.K. Donc, si je décode la question de madame Paré, dans le fond : est-ce qu'il y a une surveillance qui est faite, par votre ministère ou un autre ministère, sur les délestages illégaux, par exemple, de matières résiduelles?

Mme MIREILLE GENEST :

1785 Il y a une surveillance qui est faite spécifiquement pour les résidus fins de CRD, en raison de la problématique régionale. Donc, ça, ça se fait à travers le Québec, dans les centres de tri, en général.

1790

LE PRÉSIDENT :

O.K., ça va. Donc...

1795

Mme LUCIE PARÉ :

Ça va. Merci.

1800

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

1805

Dans la thématique du camionnage, justement, sur la question de surveillance ou de contrôle, comment vous allez vous assurer, effectivement, que les camions cheminent par les voies que vous privilégiez, donc la voie de contournement, en particulier? J'aimerais un peu savoir quels sont les mécanismes de surveillance, de contrôle ou de suivi qui assurent que, finalement, les camions ne passeront pas dans le village.

1810

M. STÉPHANE COMTOIS :

Je vais m'essayer une tentative de réponse là-dessus. Techniquement, lorsqu'un chargement part d'un endroit précis, bien, on est au courant. C'est des contrats qui sont passés entre le promoteur et, naturellement, celui qui veut se départir de ses matières résiduelles.

1815

Et techniquement, il y a un bon de pesée du départ de ce camion-là, parce qu'il faut qu'il le pèse, naturellement, avant de partir.

1820

Une fois arrivé sur place, naturellement, on récupère ce bon de pesée là et on valide que la pesée de départ correspond bien à celle qu'on a sur notre balance à l'entrée.

1825

Et comme c'est des contrats qui sont annuels ou peu importe, ponctuels, et qu'il faut qu'ils rentrent en communication avec nous, autant chez Énergycycle que chez Groupe Matrec, bien, c'est là qu'on donne les indications du chemin que doit prendre le camionneur pour se rendre au site d'enfouissement, et en même temps, bien, le camionneur est au courant aussi d'où est-ce qu'il s'en va, bien, tout ce que le ministère des Transports peut nommer comme étant un « *No Truck* », ce qu'une municipalité peut aussi émettre comme étant des endroits où est-ce que le camionnage n'est pas permis.

1830

Ça fait que c'est un amalgame de tout ça qui fait qu'habituellement, les camionneurs passent par le bon endroit et s'amènent à bon port.

1835

LE PRÉSIDENT :

Je vous poserais la question un peu différemment : est-ce qu'un camionneur pourrait décider de lui-même, il arrive de Montréal, par exemple, de passer par le chemin Ste-Marie parce que c'est plus court, au lieu d'aller passer par la voie de desserte?

1840

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui, ça pourrait arriver. Mais à ce moment-là, il faudrait avertir son patron, comme on dit, pour que ça n'arrive plus, mais ça peut arriver.

1845

LE PRÉSIDENT :

Donc, je comprends que quand vous allouez un contrat, c'est clairement... ça fait partie intégrante du contrat, la façon dont les camions vont être acheminés au LET? Donc, ils ne passeront pas... parce que 2 % qui passent par le chemin Ste-Marie, bon, ça peut paraître pas beaucoup, mais si jamais il y a des camionneurs, parce qu'ils se rendent compte que c'est plus court, qu'ils décident d'utiliser cette voie-là, donc ça serait non conforme au contrat que vous avez donné.

1855

M. STÉPHANE COMTOIS :

Normalement, oui.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Laliberté qui veut ajouter quelque chose?

1865 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

Oui. Donc, en fait, la vocation du LET de Champlain, qui est de recevoir les résidus ultimes non valorisables qui proviennent des installations de valorisation de Matrec, mais aussi de ses clients externes, en fait, qui opèrent des installations de valorisation, mais qui n'ont pas nécessairement des lieux d'enfouissement technique, évidemment, on avise tous ces gens-là, avant de venir à Champlain, qu'ils doivent absolument utiliser la voie de contournement pour venir à Champlain y décharger les résidus ultimes non valorisables. Donc, tout le monde est avisé.

1870 Il peut arriver des cas d'exception où est-ce qu'un camionneur passerait par le sud, mais ce camionneur-là est rapidement rappelé à l'ordre, et on lui rappelle que c'est uniquement la voie de contournement qu'il doit utiliser.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., parfait, merci beaucoup.

1880

M. CLAUDE PINTAL

1885 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Pintal.

M. CLAUDE PINTAL :

1890 Bonsoir. Moi, je suis voisin direct du site d'enfouissement, puis je sais que le site d'enfouissement est bâti sur un coteau, autant côté sud que côté nord. Tantôt, le monsieur, il a parlé qu'il y avait une zone tampon de 150 mètres de la route, puis l'autre bord de la route, il y a une place qu'il y a à peu près 25 mètres.

1895 Notre peur, on est quatre résidents, une industrie et un garage, c'est de manquer d'eau, parce que le mur de bentonite coupe carrément les... si l'eau ne sort pas, elle ne doit pas passer à travers, ça fait qu'il va couper les (inaudible) d'eau de nos résidences, carrément.

LE PRÉSIDENT :

1900 C'est bon, merci beaucoup, votre question est claire. Donc, je vais laisser répondre, encore une fois, je vais diriger la question à monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1905 Oui, ça va être madame Grenier qui va répondre.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1910 Monsieur le Président, si vous permettez, je présenterais une carte pour illustrer la réponse. Alors, sur la carte que vous voyez à l'écran, nous avons illustré le site d'enfouissement actuel, qui est délimité par la zone en rouge. Vous avez ensuite la délimitation du site existant par la ligne mauve, et puis l'agrandissement par la ligne jaune. Donc, c'est le mur de bentonite qui a été présenté par Jean-Philippe lors de sa présentation.

1915 On voit ici, sur la carte, on voit deux résidences, ici, les deux résidences les plus rapprochées, donc où se trouvent les puits.

1920

LE PRÉSIDENT :

Juste un petit moment. Est-ce que c'est vos résidences, Monsieur Pintal? Des points bleus qu'il y a un peu plus bas, à gauche.

1925

M. CLAUDE PINTAL :

C'est là.

1930

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est bon.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1935

D'accord. Parfait. Donc, alors voilà. Donc là, il y a les puits. L'étude hydrogéologique a, lors de l'étude hydrogéologique, ils ont démontré l'écoulement de l'eau souterraine actuelle avec le site.

1940

Donc, ce qui arrive, c'est qu'il y a une nappe d'eau souterraine régionale qui se dirige vers le sud, donc vers le fleuve, et qui se divise de part et d'autre des murs de bentonite, donc qui va s'écouler de part et d'autre du site.

1945

La géologie locale, ici, on se retrouve sur un plateau. Et puis un peu plus bas ici, il y a une surbaissement, et on va se retrouver vers un niveau beaucoup plus bas, donc 13 mètres plus bas. On va retrouver les méandres de la rivière Champlain.

1950

La géologie locale, telle qu'identifiée par les hydrogéologues, fait en sorte que l'eau a tendance à rester sur le plateau. Donc, sur le plateau qui est ici. Et puis ce qui arrive, c'est qu'avec la construction de l'agrandissement, donc du mur de bentonite, l'écoulement va se faire dans la même direction, mais va se déplacer un peu plus vers la gauche.

Donc, ce qui a été analysé, les hydrogéologues ont regardé cette problématique-là

potentielle, et ce qu'ils ont conclu, c'est qu'il n'y avait pas d'impact appréhendé sur les puits aval, puisque nous étions sur un plateau et que l'eau avait tendance à rester sur le plateau en raison de la géologie qui est présente sur le site.

1955

En fait, ce qui arrive, c'est que l'eau sur le plateau va avoir tendance à s'écouler en direction opposée de la rivière Champlain.

1960

Pour mieux visualiser ce que j'essaie d'expliquer, c'est que si, sur le plateau, on se retrouvait avec une stratigraphie de gravier, si on avait du gravier très, très drainant, il n'y aurait pas d'eau qui resterait sur le plateau, toute l'eau serait drainée vers la rivière Champlain. Donc, on ne serait pas en mesure de contenir l'eau sur le plateau, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

1965

Donc, ce qui est anticipé, c'est que l'approvisionnement des puits qui sont un peu plus bas ne seront pas affectés par l'agrandissement du site.

1970

Il faut aussi préciser que pour recharger un puits, nous avons besoin d'une superficie de 35 mètres par 35 mètres minimum. Donc, la recharge se fait par les précipitations d'eau également, donc pas seulement par la nappe phréatique qui est en aval, mais par une zone de recharge qui doit avoir un minimum de 35 mètres par 35 mètres. Si on a ça, on peut considérer que le puits va pouvoir être rechargé.

LE PRÉSIDENT :

1975

Mais est-ce que c'est nécessairement une zone de recharge qui est 35 mètres par 35 mètres périphérique au puits?

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1980

Au puits. Oui.

LE PRÉSIDENT :

1985

O.K. Et donc, ce que vous nous dites, pour répondre à la question de monsieur Pintal : la présence du mur de bentonite n'aura pas d'effet sur les puits qu'il y a en aval du site?

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1990

Exact.

LE PRÉSIDENT :

1995

C'est bon.

– Oui?

M. CLAUDE PINTAL :

2000

Si les études ne sont pas bonnes?

LE PRÉSIDENT :

2005

Oui. Là, Monsieur, vous vous adressez à moi, donc...

M. CLAUDE PINTAL :

2010

O.K., non, c'est bon, c'est correct. Non, les études, c'est ça, moi, j'ai... ma peur, c'est ça. C'est parce que moi, ce n'est pas un puits, c'est une source, coule toute seule [phon.], puis j'ai de la misère à croire que l'eau, elle va se trouver à passer, autrement dit, sur un coteau d'à peu près 200 mètres de large avec une route, en plus, dessus.

LE PRÉSIDENT :

2015

O.K.

M. CLAUDE PINTAL :

Si ça arrive que je n'ai plus d'eau, je vais où?

2020 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Ça, c'est certain que je vais... est-ce qu'il y a quelqu'un au ministère de l'Environnement qui pourrait tenter une réponse sur la certitude de ce genre d'étude là ou la fiabilité de ce genre d'étude là?

2025

Mme MIREILLE GENEST :

Oui, Monsieur le Président. On a un expert de notre côté qui regarde spécifiquement la question des eaux souterraines. Il est en ligne, à distance, actuellement, c'est monsieur Ihssan Dawood. Alors, je pourrais lui demander de vous expliquer comment il vérifie la recevabilité de l'étude.

2030

LE PRÉSIDENT :

Oui, parfait, merci. Donc, on va écouter sa réponse, j'imagine.
– Est-ce que vous avez entendu la question?

2035

M. IHSSAN DAWOOD :

Oui.

2040

LE PRÉSIDENT :

Donc, on vous écoute, Monsieur.

2045

M. IHSSAN DAWOOD :

2050 Oui. En fait, généralement, on regarde qu'est-ce qui est fait dans l'étude hydrogéologique, et la demande, juste là, c'est très compliqué, parce que c'est sous terre, donc ce n'est pas visible, mais on prend en considération tous les travaux qui étaient effectués sur le terrain et avec toutes les méthodologies qui étaient utilisées pour analyser la situation hydrogéologique pour analyser la fiabilité du résultat.

2055 En plus de ça, on exécute un système de suivi, c'est trois fois par année, au préféré des sites, et en plus de ça, lorsqu'il y a un plante [phon.], par exemple un manquement d'eau ou une dégradation de qualité des eaux souterraines, à ce moment-là, le promoteur était obligé de faire des vérifications pour démontrer que le manquement d'eau ou la dégradation, c'est à cause du site et faire des corrections nécessaires pour remédier à la situation.

2060 Mais pour évaluer l'étude hydrogéologique, on prend l'ensemble des travaux qui étaient réalisés, la méthode d'analyse, tout ça, pour juger, et l'information existante au Ministère pour juger la recevabilité de l'étude ou non.

2065

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2070 – Je vais poser une question à madame Genest, puis vous me direz si elle est recevable. Est-ce que vous avez évalué, parce que là, vous avez procédé à la recevabilité de l'étude d'impact; est-ce que vous allez évaluer, parce que là, vous êtes en train, votre ministère, de faire votre propre analyse du projet. Est-ce que, ça, ça va faire partie de votre analyse?

Mme MIREILLE GENEST :

2075

Oui, absolument. Ça fait partie de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet. On évalue l'ensemble des impacts environnementaux, incluant les impacts potentiels sur la quantité ou la qualité des eaux souterraines.

2080

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que votre analyse irait jusqu'à examiner la possibilité de recharge ou non des puits qui sont en périphérie, les puits dont on a parlé? Puis en d'autres termes, est-ce que vous allez faire une validation des études qui sont présentées par l'initiateur, à ce niveau-là?

2085

Mme MIREILLE GENEST :

Nous allons assurément vérifier le côté, je dirais, vraisemblable des études, sans nécessairement les refaire de manière exhaustive, bien sûr, mais monsieur Dawood pourrait peut-être vous en dire un peu plus sur les éléments exacts qu'il peut vérifier à cet effet.

2090

LE PRÉSIDENT :

Parfait, donc allez-y, Monsieur Dawood.

2095

M. IHSSAN DAWOOD :

Oui. En fait, qu'est-ce qu'on exige quand on fait l'évaluation d'un parc [phon.], d'un projet, quel que soit le projet, ils doivent vérifier dans un périmètre acceptable tous les puits existants, le type de puits, parce que si c'est un puits de surface ou c'est un puits de profondeur dans le roc, et l'impact de ce produit sur ces puits-là.

2100

Par la suite, on ne peut pas garantir 100 % qu'il n'y aura pas de problème, parce que c'est impossible, mais on fait l'analyse et on regarde toutes les données existantes avec toute l'analyse logique, avec toutes les hypothèses utilisées pour dire « oui, c'est correct » ou « non, c'est problématique ».

2105

Mais la (inaudible), ça va venir avec le suivi. Quand on fait un suivi trois fois par année, proche du site, donc on peut théoriquement ressentir l'effet négatif, s'il y a lieu, avant que ces effets soient ressentis par les citoyens.

2110

Et par la suite, suite à l'analyse de suivi, donc le Ministère peut demander au promoteur de faire les vérifications et, s'il y a lieu, faire des corrections nécessaires.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Il y a mon collègue qui veut intervenir.

2120 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Ce serait soit au Ministère ou à la Municipalité : qu'est-ce qui arrive, dans le fond, si, effectivement, un citoyen vient à manquer d'eau parce que les eaux souterraines ont été... bon, on a vu tout à l'heure monsieur qui a dit qu'on ne peut pas garantir à 100 % quand on fait les études.

2125 Quelles sont les mesures qui sont prises lorsqu'un citoyen, effectivement, dans un cas comme celui-là, vient à manquer d'eau, en fait? Où va-t-il chercher son eau? Qu'est-ce qui arrive à ce moment-là? Peut-être, je ne sais pas si ça serait à la Municipalité à répondre à cette question?

2130 **M. JEAN HOUDE :**

Pour nous autres, il est possible d'alimenter un secteur qui n'est pas desservi. Cependant, ça implique des coûts qui doivent être partagés par les citoyens. Ça fait que la Municipalité pourrait entreprendre une démarche, mais en fin de compte, c'est sûr que ce qui va venir concrétiser le projet, c'est l'acceptation des coûts qui sont reliés à ça.

2135 **LE COMMISSAIRE :**

Très bien. Merci.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, Monsieur Pintal, est-ce que ça répond à votre question? Est-ce que ça vous rassure qu'il va y avoir une analyse indépendante, qui est celle du Ministère, qu'ils vont évaluer la véracité,

la fiabilité des études qui sont présentées par le promoteur?

2145

Et l'intervenant qui est en ligne nous disait aussi qu'il y a un suivi qui se fait aux trois ans, donc en amont des puits. Donc, avant qu'il y ait un assèchement, il y aurait déjà des drapeaux rouges qui seraient levés. Donc, j'essaie de résumer les réponses, mais encore là, je ne veux pas... donc, je vous pose la question : est-ce que ça vous rassure un peu ou...?

2150

M. CLAUDE PINTAL :

Bien, j'ai compris que ce n'est pas certain, les études. Puis la réponse de la Municipalité, mais si je comprends, si ça coûte trop cher, je n'aurai plus d'eau.

2155

LE PRÉSIDENT :

Ça, je peux comprendre. Ça, je peux comprendre.

2160

M. CLAUDE PINTAL :

C'est ce que j'ai compris, qu'il va faire charrier l'eau.

LE PRÉSIDENT :

2165

Donc, écoutez, on va... mais je pense que ce qu'on vient de vous répondre, mais là, moi, je ne suis pas partie prenante, donc c'est que le ministère de l'Environnement est en train de faire son évaluation du projet en parallèle avec le BAPE, et vont, à travers leurs spécialistes, évaluer la fiabilité de ces études-là. C'est certain que s'il y avait un problème, ça va se refléter dans les conditions qu'ils pourraient émettre pour le projet.

2170

Donc, c'est très hypothétique, ce que je dis là, mais c'est la façon dont ça fonctionne. Donc, s'il y a des doutes sur la fiabilité des études, c'est certain que le Ministère va émettre, va lever des drapeaux rouges. Donc, vous avez au moins cette... je pense que vous avez au moins cette garantie-là.

2175

Oui, je pense qu'au niveau du Ministère on veut vous apporter un complément de réponse.

Mme MIREILLE GENEST :

2180 Je vais juste préciser : je ne sais pas si j'ai bien entendu, mais je voulais m'assurer que ce soit clair : le suivi qui est fait sur la qualité des eaux souterraines est fait trois fois par année, et non pas aux trois ans.

LE PRÉSIDENT :

2185 Donc, le suivi des eaux souterraines est fait trois fois par année, et si j'ai bien compris, le spécialiste qui est en ligne, donc c'est fait trois fois par année, et c'est fait en amont des puits qui sont utilisés par les citoyens, c'est ça?

2190 **Mme MIREILLE GENEST :**

Je vais demander à mon collègue, Nicolas Tremblay, de vous expliquer le suivi qui est exigé en vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*.

2195 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Oui, bonjour. Dans le fond, le suivi des eaux souterraines est fait sur les puits qui ceinture le lieu d'enfouissement. Donc, il y a des puits qui sont dans la zone tampon qui doit être aménagée au pourtour des zones de dépôt, au pourtour des... soit des systèmes de captage ou de traitement des eaux souterraines, ou encore de traitement des biogaz.

2200 Donc là, les puits d'observation d'eaux souterraines doivent être au-delà de ça, et il doit y en avoir, pour un lieu de la dimension de celui qu'on parle, à Champlain, environ au moins six puits en aval. Là, il y en a plus que ça dans le cas présent, parce qu'il y a déjà d'autres installations sur place, il y a déjà un LET, déjà un LES.

2205 Et il y a aussi un puits qui doit être situé en amont complètement du projet, pour comparer la

2210

qualité de l'eau directement qui arrive des eaux souterraines qui sont en amont du projet, versus l'eau qui arrive en aval du projet, donc qui pourrait se diriger vers les puits qui seraient utilisés par des citoyens aux alentours.

LE PRÉSIDENT :

2215

C'est parfait. Donc, ça, c'est intéressant aussi. Donc, il y a un suivi qui est fait dans la zone tampon.

M. NICOLAS TREMBLAY :

2220

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2225

Donc, qui se situe en amont des puits des citoyens, et ça serait possible de vérifier la qualité de l'eau et la quantité de l'eau qui pourrait, qui serait susceptible de se rendre à leur puits.

M. NICOLAS TREMBLAY :

2230

Oui. Si on verrait une différence dans la recharge, on serait capables de le signifier puis de prendre les mesures.

LE PRÉSIDENT :

2235

Parfait. Donc, je pense qu'aussi, du côté de l'initiateur, on pourrait... un complément de réponse à apporter?

M. WILLIAM RATEAUD :

Un petit complément d'information : au niveau du suivi, le niveau de l'eau est pris dans les puits aussi. Ce n'est pas juste un suivi de qualité, c'est un suivi où on mesure le niveau de l'eau...

2240 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis j'imagine qu'il y a un suivi, aussi, physicochimique de la qualité de l'eau?

2245 **M. WILLIAM RATEAUD :**

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2250 C'est bon. Voilà, Monsieur Pintal. Je pense que ça fait peut-être le tour de la question pour l'instant.

M. CLAUDE PINTAL :

2255 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2260 Donc, vous serez en mesure, peut-être, d'exprimer votre opinion lors de la deuxième partie de l'audience, et donc... mais je pense que là, il y a un certain nombre de réponses qui sont quand même, je dirais...

M. CLAUDE PINTAL :

2265 Je souhaite que les études soient bonnes, parce que ce que je comprends, que là, je ne paie pas pour l'eau. La journée qu'il vont monter l'eau avec un tuyau, ça va me coûter terriblement cher.

LE PRÉSIDENT :

2270 Oui. Ça, c'est certain. La situation n'est pas comparable avec une... qui prévaudrait avec un aqueduc. Donc, merci beaucoup. Parfait.

M. CLAUDE PINTAL :

Mais c'est moi...

2275

M. JACQUES RHEULT

LE PRÉSIDENT :

2280

Maintenant, j'appelle monsieur Jacques Rheault, s'il vous plaît.

– Rebonsoir, Monsieur Rheault.

M. JACQUES RHEULT :

2285

Rebonsoir. Bon. Nous, nous voulons savoir où sont les études scientifiques à jour d'Énercycle et de l'INSPQ sur les PFAS, substances perfluoroalkylées, substances chimiques éternelles que tout le monde entend parler, sur l'ammoniac, le phosphore, le baryum, le nitrate en solution, le dioxyde d'azote et composés organiques, le cadmium, le mercure, le plomb, l'arsenic, les biosolides et les fertilisants qui y seront produits, en plus des textiles.

2290

J'ai du mal à mon Québec moderne de voir cette...

LE PRÉSIDENT :

2295

Monsieur Rheault, je vous demanderais de... ça, c'est un commentaire que vous pourriez faire dans la deuxième partie de l'audience, qui devrait être appuyé de certains faits. Mais là, votre question, c'est de savoir si...

2300

M. JACQUES RHEULT :

Où sont les études scientifiques d'Énercycle et de l'INSPQ concernant ce que j'ai mentionné?

LE PRÉSIDENT :

2305

Je vais adresser la question en premier à madame Genest, du ministère de l'Environnement, et ensuite, je pourrai l'adresser à la personne du ministère de la Santé et des Services sociaux. Mais j'avoue que la liste de composés que vous nous avez donnée est quand même assez longue, mais je vais laisser quand même les représentants, les porte-paroles du Ministère vous répondre, de ce qu'ils en ont compris.

2310

Mme MIREILLE GENEST :

Effectivement, la liste est assez longue. On est en train de se demander quel expert est mieux placé pour répondre à monsieur. Voulez-vous préciser un petit peu la portée de votre question pour l'instant, Monsieur le Président?

2315

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rheault demande s'il y a des études scientifiques, mais là, vous dites...

2320

M. JACQUES RHEAULT :

À jour.

2325

LE PRÉSIDENT :

À jour, oui, sur la liste des composés...

2330

M. JACQUES RHEAULT :

Sur des PFAS et tout ce que ça contient, comme l'ammoniac, le phosphore, baryum, le nitrate, que j'ai mentionnés tantôt.

2335

LE PRÉSIDENT :

O.K., je comprends. Donc, ça va.

2340 **Mme MIREILLE GENEST :**

Parfait. Je vais demander à madame Carole Lachapelle de venir répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

2345 Parfait. Merci.

– Bonsoir, Madame Lachapelle.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2350 Bonsoir. Moi, il y a plusieurs questions ou plusieurs demandes d'information. Concernant les PFAS, je veux dire que nous avons, en 2019 et 2020, prélevé des échantillons dans les eaux brutes et les eaux traitées du LET de Champlain.

2355 C'était dans le cadre d'un projet qui visait quelques LET, pour être en mesure de voir s'il y en avait et si les concentrations étaient problématiques. Donc, on a mesuré les PFAS et on en a trouvé dans les eaux brutes et dans les eaux traitées.

2360 Par la suite, on a fait une comparaison avec les critères de qualité qui existent. Il y en a pour deux composés, le PFOA et la PFOS. Dans le premier cas, il n'y a eu aucun dépassement de nos critères de qualité, et dans le deuxième cas, il y a un échantillon qui a présenté un dépassement du critère de 1,5.

LE PRÉSIDENT :

2365 Donc, ça, c'est clair. Maintenant, est-ce que vous pourriez... en fait, la commission vous demanderait de déposer ces études-là à la commission, donc ces données-là à la commission.

Donc, ça va être possible?

2370 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Oui, c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

2375

C'est bon.

– Donc, Monsieur Rheault, en complément?

M. JACQUES RHEAULT :

2380

Complément, oui. Je peux mal concevoir qu'il y ait des études présentement, alors que le site n'est même pas en exploitation.

LE PRÉSIDENT :

2385

Bon, là, madame nous dit que ça a été fait sur le site actuel, donc dans les eaux brutes et dans les eaux de rejet. Mais c'est certain que pour le site futur, là on parle de prévisions qui sont basées sur le fonctionnement du système d'épuration actuel, j'imagine.

2390 **M. JACQUES RHEAULT :**

Moi, je parle sur le site présentement qui va être en train de se construire, et non pas de l'ancien Saint-Étienne-des-Grès.

2395 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Ce que madame parle, c'est les échantillons qui ont été faits au LET de Champlain, si je ne m'abuse.

2400 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Ça, c'est en 2020.

LE PRÉSIDENT :

2405

En 2020, oui, c'est bon. O.K.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2410

Donc, c'est à l'effluent actuel. Et en fonction des déchets qui vont être enfouis, je ne pense pas que ça va changer fondamentalement. Mais on ne peut pas se prononcer sur...

M. JACQUES RHEAULT :

2415

Il y a des (inaudible).

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2420

Oui, mais je ne pense pas que ça contienne des PFAS, les composés perfluorés. Ce que je veux dire, c'est que je pense qu'il va encore y en avoir. On s'est aperçu qu'il y en avait dans tous les LET, pas juste ceux du Québec.

2425

On a un échantillon très restreint, mais on va continuer à faire un suivi, mais je ne pense pas que l'agrandissement va changer les teneurs. On ne les connaît pas vraiment, deux échantillons, ce n'est pas beaucoup, en 2019 et 2020, mais on va continuer à faire le suivi, puis on va voir comment on va évaluer la situation dans le futur pour ces composés-là.

LE PRÉSIDENT :

2430

Et est-ce que cette question-là fait partie de votre analyse du projet d'agrandissement?

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2435 Non. C'est un projet à part, un projet exploratoire, puis il va y avoir des recommandations au Ministère pour faire un suivi dans le LET de Champlain, de même que dans tous les LET du Québec.

LE PRÉSIDENT :

2440 C'est bon. Je vous remercie beaucoup. Donc, je vous demanderais de déposer les données dont vous nous avez parlé.

– Donc, Monsieur Rheault, je pense que ça répond à votre question.

M. JACQUES RHEAULT :

2445 Non. Ça ne répond pas à ma question, parce que les études, il n'en existe pas au Canada, présentement. Je ne parle pas d'une petite étude en 2018. Écoutez, je reviendrai en deuxième partie de la commission avec des preuves. Ça n'existe pas au Canada. Il y en a juste aux États-Unis qu'ils ont fait récemment, mais ça n'existe pas au Québec.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien, là-dessus, regardez, bien, vous avez la...

M. JACQUES RHEAULT :

2455 C'est pour ça que je demande des études scientifiques à jour et non pas des affaires de *v'la* cinq, six ans, sept ans.

LE PRÉSIDENT :

2460 Mais écoutez, vous l'avez dit vous-même : la meilleure façon de procéder, ça sera de documenter ce que vous avancez dans un mémoire dans la deuxième partie, et on va le recevoir avec tout l'intérêt que ça mérite.

M. JACQUES RHEAULT :

2465

L'autre réponse que je n'ai pas, c'est concernant l'INSPQ, l'Institut national de santé publique.

LE PRÉSIDENT :

2470

Oui, on va laisser répondre madame, du service du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Donc, madame St-Jacques.

Mme ANN ST-JACQUES :

2475

Oui, bonjour. Oui, je vais faire les vérifications. À ma connaissance, je n'ai pas pour l'instant... si je comprends bien, c'est par rapport aux études de l'INSPQ pour les... je voudrais juste m'assurer, parce que la liste, comme disait le ministère de l'Environnement, était assez longue. Mais c'est principalement par rapport aux PFAS que vous parlez. Donc, je vais faire des vérifications et je vous reviens demain avec une réponse plus claire. Puis si jamais il y a étude, je déposerai les documents.

2480

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Merci.

– Oui, allez-y, Madame Genest.

2485

Mme MIREILLE GENEST :

Oui, juste un petit complément de réponse à ce que ma collègue, madame Lachapelle, a indiqué. Elle vous a bien expliqué les suivis qui sont faits actuellement par le Ministère au niveau des PFAS.

2490

Maintenant, je voudrais préciser qu'au cours de l'analyse environnementale du projet dont il est question aujourd'hui, l'équipe d'analyse va se pencher sur cette question-là également, parmi toutes celles qu'elle regarde. Éventuellement, on va regarder ce qui est le plus approprié dans le cas du projet présent, en fonction de notre analyse. Donc, ça va être regardé aussi.

2495

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

– Je vous remercie, Monsieur Rheault.

2500

Mme MARIANNE BARGIEL

LE PRÉSIDENT :

Donc, la prochaine intervenante, c'est madame Marianne Bargiel.

– Rebonsoir.

2505

Mme MARIANNE BARGIEL :

Merci pour la correction phonétique.

2510

LE PRÉSIDENT :

Oui, excusez-moi, c'est...

2515

Mme MARIANNE BARGIEL :

Alors, ma question, bien, dans le rapport générique sur la gestion des résidus ultimes, en janvier 2022, au sujet des impacts sur la santé, il y a eu plusieurs avis qui étaient formulés au ministère de l'Environnement et de la Santé concernant les études, justement, qui étaient disponibles à ce niveau-là, que ce soit sur les différents constituants, contaminants, O.K., différents types d'émissions qui étaient composés de diverses particules qui pouvaient avoir un potentiel toxique, que ce soit sur le bruit ou que ce soit sur les odeurs, tout ça étant dans le chapeau santé.

2520

2525

Ce qui était pointé dans les avis du BAPE, à ce moment-là, au Ministère, c'est que, bien, les

2530 données disponibles étaient soit internationales, mais ne concernaient pas nécessairement les
mêmes types de résidus, ou soit les études avaient des problèmes méthodologiques, donc c'était
difficile de tirer des conclusions fermes pour se guider. Alors, il était recommandé qu'on fasse des
études au Québec.

2535 Je me demandais, on est un an et quatre mois plus tard : où est-ce que ça en est? Est-ce
qu'il y a des études qui ont été... lesquelles de ces études ont été amorcées et quand est-ce qu'on
pourra s'attendre à voir des résultats qui commencent à paraître?

LE PRÉSIDENT :

2540 Je fais travailler pas mal madame Genest ce soir, donc je vais lui rediriger la question.
– Donc, la question est claire? C'est bon? Allez-y.

Mme MIREILLE GENEST :

2545 Oui, mon collègue, monsieur Nicolas Tremblay, va répondre.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay.

2550 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

2555 Oui, bonjour. Concernant le BAPE générique qu'il y a eu sur les résidus ultimes,
présentement, ce printemps, on est en train de travailler sur une feuille de route concernant les
principales actions qui vont être mises en œuvre par le Ministère relativement aux différents avis et
aux différentes recommandations qui ont été mises de l'avant dans le rapport du BAPE.

C'est sûr qu'il y a déjà des mesures qui sont en cours, qui étaient déjà en cours dans les
plans d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui se poursuivent,
mais au niveau des nouveaux éléments spécifiques, surtout sur le côté environnemental de la

2560 chose, bien là, la feuille de route est à venir ce printemps. Peut-être au cours du mois de juin, on devrait avoir quelque chose là-dessus.

Mais c'est sûr que côté santé, on n'a peut-être pas l'expertise pour faire des recommandations.

2565

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce qu'au niveau du Ministère de la Santé et des Services sociaux, il y a des études qui sont planifiées dans ce sens-là, Madame St-Jacques?

2570

Mme ANN ST-JACQUES :

Non. À ma connaissance, il n'y a pas d'étude récente. Les positions ou les dépôts d'études ont été faits dans le BAPE générique, mais à ma connaissance, il n'y a pas de nouvelles études.

2575

LE PRÉSIDENT :

Madame Bargiel faisait référence, justement, à une des conclusions de ce rapport-là, qui disait qu'il faudrait que le Québec commence à faire des études dans ce domaine-là. Donc, est-ce que votre ministère a l'intention d'amorcer des études et pousser plus loin cette question-là?

2580

Mme ANN ST-JACQUES :

À ma connaissance, je regarde ma collègue, mais il n'y a pas... pas aussi récemment.

2585

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous pouvez laisser répondre aussi quelqu'un d'autre, si vous voulez.

– Il faudrait venir à la table en avant. Là, vous identifier, s'il vous plaît, pour les besoins de la sténographie.

2590

Mme JOANIE MARTEL :

2595 Bonjour, Monsieur le Président. Joanie Martel, conseillère en santé environnementale à la Direction de santé publique, Mauricie—Centre-du-Québec.

2600 Donc, pour cette question-là spécifique concernant les études, moi, ce que je propose, c'est qu'on pose la question au ministère de la Santé directement, parce que nous, ici, on représente le Ministère, mais on est plus au niveau de la région, donc ce n'est pas à notre niveau que les études se font d'emblée. Donc, nous allons adresser la question, et puis on vous revient dans les plus brefs délais.

LE PRÉSIDENT :

2605 Parfait. Donc, c'est bien apprécié, merci beaucoup. Donc, voilà.

Mme MARIANNE BARGIEL :

2610 Pour la suite, ce que monsieur Tremblay mentionnait, la feuille de route, est-ce que c'est quelque chose qui sera disponible éventuellement, quand ce sera paru, pour le commun des mortels?

LE PRÉSIDENT :

2615 Alors là, je vais allouer le complément de question à madame...

Mme MIREILLE GENEST :

2620 Monsieur Tremblay va répondre.

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, j'imagine que là, ce n'est pas moi qui prends les décisions sur quand la diffusion de ces

2625 feuilles-là sont fait, mais comme tel, c'est déposé aux autorités du Ministère, puis eux, après ça, décident de quelles actions vont aller de l'avant, avec quelle priorité on met, par exemple sur qu'est-ce qui est plus facile à être appliqué, quelles corrections qui sont les préférables, des choses comme ça. Donc, le délai, ça, par exemple, je ne pourrais pas le dire dans quel délai ça va devenir public.

LE PRÉSIDENT :

2630

Parfait, Monsieur Tremblay.

– Donc, merci beaucoup, Madame Bargiel.

2635

Mme MONIQUE FONTAINE

LE PRÉSIDENT :

2640

Donc, la prochaine intervenante va être madame Monique Fontaine.

– Bonsoir, Madame Fontaine.

Mme MONIQUE FONTAINE :

2645

Bonsoir. L'initiateur nous informe que le seuil de capacité du LET de Champlain va être atteint en 2023. Je voudrais savoir depuis quand on le sait.

LE PRÉSIDENT :

2650

O.K., donc je vais diriger votre question à monsieur Fontaine [sic]. Depuis quand on sait que le... pardon, « monsieur Comtois », excusez-moi.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2655

On le sait depuis quatre ans, c'est pour ça qu'on a commencé, justement, il y a trois ans à

travailler sur le projet de prolongation et d'agrandissement du site.

Mme MONIQUE FONTAINE :

2660 Donc, en 2019?

M. STÉPHANE COMTOIS :

2665 Oui. Hum.

Mme MONIQUE FONTAINE :

Donc, en 2019.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va, Madame Fontaine?

Mme MONIQUE FONTAINE :

2675 Oui, pour l'instant, merci.

LE PRÉSIDENT :

2680 Merci beaucoup.

M. FRANÇOIS BELLEMARE

2685 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on passe à monsieur François Bellemare.

– Rebonsoir, Monsieur Bellemare.

2690 **M. FRANÇOIS BELLEMARE :**

Oui, je suis encore intrigué par l'enfouissement des matériaux secs, d'autant plus qu'on a appris sur les journaux, la semaine passée, que GFL avait acheté le centre de tri de Montréal-Est. Matrec appartient à GFL. C'est pour ça, je me demandais : là, GFL, ils sont bien. Ils ont le centre de tri de Montréal-Est, puis ils vont avoir un site d'enfouissement à Champlain.

2695
2700 Quelle relation qu'il y a exactement entre la maison mère puis Matrec, Énercycle? Puis où le point est important, c'est la rentabilité du site de Champlain. Combien... En tout cas. Je ne pose pas d'autre question.

LE PRÉSIDENT :

2705
2710 Donc, pourriez-vous, ou on peut essayer ensemble de... je veux être bien certain qu'on va poser la bonne question au promoteur. Donc là, vous voulez savoir quelle est la relation entre GFL, Matrec et...?

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Énercycle.

2710

LE PRÉSIDENT :

Énercycle. Mais au niveau de quoi? Au niveau...

2715 **M. FRANÇOIS BELLEMARE :**

Bien, en fait, au niveau du prix de la tonne, mettons, qu'ils vont enfouir à Champlain. Advenant que le projet est accepté, il y a 150 000 tonnes de plus par année qui vont être enfouies à Champlain, qui vont provenir, ils le disent dans les documents, des installations de Matrec de

2720 recyclage, mais également, on apprend également que GFL a acheté Montréal-Est.

LE PRÉSIDENT :

2725 Donc, votre question, c'est de savoir si ça pourrait avoir des conséquences sur la provenance des...?

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

2730 Ce n'est pas sur la provenance, c'est sur le prix. Parce qu'en fait, c'est : GFL contrôle Matrec.
Bon.

LE PRÉSIDENT :

2735 Donc sur le prix de...?

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

2740 Si Matrec charge 150 piastres la tonne pour enfouir des déchets locaux, combien vont-ils charger à GFL? Puis ça, c'est beaucoup, ça, au niveau de la gestion, parce que Matrec, ils se fient aux centres de tri. Pas aux centres de tri, à l'enfouissement des résidus secs pour compenser Énergycycle, et également pour augmenter les argents qu'ils vont investir dans les biogaz, puis également dans les argents qu'ils vont investir pour le traitement de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

2745 O.K. Là, je comprends mieux votre question. Je vais la diriger à monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2750 Oui. Moi, je vais la rediriger à monsieur...

LE PRÉSIDENT :

Laliberté, qui va répondre, donc c'est bien.

2755

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Donc, il y a plusieurs éléments dans cette question-là. Première des choses : GFL, « Matrec », c'est le nom commercial de GFL utilisé au Québec. Donc, c'est la même compagnie. Officiellement, la compagnie s'appelle « GFL Environnemental inc. » « Matrec », c'est vraiment un nom commercial qu'on utilise au Québec depuis que GFL a acquis Matrec en 2015, si ma mémoire est bonne.

2760

Ensuite, Matrec, c'est le plus gros recycleur de CRD au Québec. On est le plus gros joueur. Donc, évidemment, on a des besoins qui proviennent des résidus ultimes non valorisables qui sont générés à ces installations de tri de CRD là. Mais également, elle a d'autres types d'installations de valorisation, comme des centres de tri de la collecte sélective ou encore des usines de compostage.

2765

Mais dans le domaine du CRD particulièrement, la rentabilité de l'opération de tri de CRD, c'est quelque chose qui est difficile. Puis pour supporter notre mission première, qui est celle, en fait, de valoriser les matières résiduelles le plus possible, de détourner des matières de l'enfouissement, bien, ça prend un contrôle de coûts à tous les niveaux, et ça inclut, en fait, les coûts qui sont reliés à l'élimination, qui fait partie de la grande chaîne de valeur du 3RV-E.

2770

Donc, on vise toujours à prioriser les 3RV au détriment du E, mais malheureusement, le E est là, et on a besoin, en fait, de lieux d'enfouissement technique, comme celui de Champlain, pour continuer, en fait, à adresser un besoin d'élimination des résidus ultimes qui, dans ce cas-ci, dans le cas de la vocation spéciale du LET de Champlain, provient des installations de valorisation de Matrec, mais également de ses clients externes et des centres de transfert.

2775

Donc, est-ce que je réponds à la question?

2780

LE PRÉSIDENT :

2785

Pardon, je vais laisser mon collègue, peut-être, essayer de creuser la question un peu.

LE COMMISSAIRE :

2790

On va y aller par morceaux.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

2795

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2800

Si je comprends la question de monsieur Bellemare, est-ce que l'acquisition par GFL d'un site de traitement à Montréal-Est va changer la donne sur les besoins d'enfouissement au site du LET de Champlain? On va commencer avec ça.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

2805

O.K. Donc, l'acquisition du site de Montréal-Est n'a pas été faite récemment, c'est une acquisition qui remonte à quelques années déjà. Le temps file, mais je crois que c'est une acquisition de 2019.

2810

Et puis au fur et à mesure qu'on continue d'acquérir, en fait, des compagnies, qu'on continue notre croissance, bien, évidemment, comme on est dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles, eh bien, les besoins en termes d'élimination pour les résidus ultimes qui sont générés à ces installations de valorisation là vont en augmentant.

2815

Puis pour comprendre, en fait, la relation entre les résidus ultimes non valorisables, les besoins en élimination puis les activités de valorisation, je proposerais de regarder un vidéo sur la valorisation des matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que ce soir, ce n'est peut-être pas l'objet, parce que j'ai regardé, ça, c'est les deux vidéos qu'on vous a demandés?

2820

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Un des deux vidéos, oui.

2825

LE PRÉSIDENT :

Je préférerais qu'on reste peut-être dans la dimension économique, parce que c'est là-dessus, je pense, que la question de monsieur Bellemare s'adressait. Mais on pourra la passer à un autre moment, mais je pense que je vais laisser mon collègue continuer avec ses questions, pour l'instant.

2830

LE COMMISSAIRE :

Mais toujours pour éclairer monsieur Bellemare dans sa question, qui portait, notamment, sur le prix, donc, qui est chargé, question qui va être assez générale : mais comment établissez-vous le prix, par exemple, pour une entreprise comme GFL qui fait partie... en fait, vous faites partie de GFL, comparativement, par exemple, à ce qui est chargé à Énercycle, par exemple?

2835

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

O.K. Donc, en fait, la tarification est établie en... c'est les besoins internes dans ce cas-ci, donc c'est une division qui en facture une autre à l'intérieur de GFL. Donc, le coût est établi, en fait, la tarification est établie de manière, évidemment, à couvrir les coûts d'opération, les dépenses en... en fait, les investissements qui doivent être mis pour construire les infrastructures qui sont retrouvées sur des installations d'élimination comme le site de Champlain.

2845

Mais l'objectif à terme, c'est d'avoir un coût qui est le plus compétitif possible, un coût à

2850 l'élimination le plus compétitif possible pour nous permettre de demeurer compétitifs dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles, parce que ça se répercute jusque dans la tarification au centre de tri ou de recyclage qui génère les résidus ultimes qui vont aboutir à Champlain.

LE COMMISSAIRE :

2855 Donc, si je comprends bien, ce que vous chargez à une autre division, c'est en fonction des coûts qui sont associés à ce traitement-là ou aux équipements par la division interne. Maintenant, si on regarde les clients qui sont extérieurs à votre entreprise, évidemment, vous ne vous basez pas, j'imagine, sur ces coûts-là.

2860 Comment vous l'établissez, ce coût-là, pour les clients qui ne sont pas des clients, en fait, internes? Alors, j'essaie de comprendre un peu, comme monsieur Bellemare dit : est-ce qu'il y a une différence sur le traitement, en fait, de ces clients-là, que ce soit un client interne ou un client externe à l'entreprise, sur la base des coûts?

2865 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

Bien, c'est-à-dire que l'objectif, ça demeure toujours de valoriser les matières résiduelles, puis les coûts sont établis à l'interne chez Matrec pour le tonnage intercompagnie. Ça, c'est une chose. Tout le tonnage externe est établi à la suite d'échanges et discussions avec notre clientèle externe, en fonction des tonnages puis la nature des résidus.

2870

LE COMMISSAIRE :

Très bien. Merci.

2875

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

En fait, juste un commentaire : c'est qu'en fait, c'est des vases communicants, parce que l'enfouissement sanitaire, les poubelles, si on peut dire, c'est payé par les citoyens de la MRC. Il y

2880 avait 270 000 citoyens, la MRC qui paie. Puis le même opérateur, une compagnie qui génère les matériaux secs à enfouir, il peut très bien être déficitaire, refiler la facture à l'enfouissement de la MRC. Comprenez-vous les vases communicants? Comme Hydro-Québec avait fait avec ses lignes de transport qui étaient déficitaires.

2885 **LE PRÉSIDENT :**

Et là, je considère que ça, disons que c'est... on peut le formuler sous forme d'une question. Donc, est-ce que ça, c'est des vases communicants? Donc, je vais demander à monsieur Comtois.

2890 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

En fait, non. Chez nous, Énercycle, on établit un coût la tonne pour...

LE PRÉSIDENT :

2895

Monsieur Comtois, idéalement, vous vous adressez à moi, parce que ça va être plus harmonieux comme ça.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2900

Oui. On évalue un coût la tonne, O.K., pour l'ensemble des citoyens d'Énercycle. On a parlé de 258 000 citoyens, ça fait qu'on a un coût la tonne, O.K., ce qui fait que c'est un tarif qu'on charge à nos membres à toutes les fois que nos membres viennent au site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès. Compte tenu de...

2905

LE PRÉSIDENT :

Saint-Étienne-des-Grès ou Champlain.

2910

M. STÉPHANE COMTOIS :

2915 Oui, Saint-Étienne-des-Grès. À partir de ce coût-là, O.K., toutes les matières résiduelles de la MRC des Chenaux, comme on est plus proches du site de Champlain et du site de Saint-Étienne, mais c'est le même tarif qui est appliqué, O.K., excepté qu'on fait un échange de tonnage avec le groupe Matrec.

2920 Ça fait que le tonnage de la MRC, les 8 000 tonnes rentrent à Champlain, et en échange, Matrec m'en amène pour la même quantité. C'est tout simplement au niveau du contrat puis de l'intelligence du contrat, c'est un échange de tonnage qui est fait.

2925 Mais ils paient exactement le même prix, puis ce n'est pas au détriment de la rentabilité ou pas du site de Champlain de Matrec, c'est, nous, c'est un coût qui est établi uniquement pour les citoyens de la Mauricie.

LE PRÉSIDENT :

2930 O.K., merci. Donc, on va conclure là-dessus, je pense, ce soir.
– Donc, vous étiez, Monsieur Bellemare, notre dernier intervenant.

2935 Je tiens à remercier tous ceux qui ont assisté avec beaucoup d'attention à nos délibérations. Je remercie les personnes-ressources, les représentants de l'initiateur et, bon, notre équipe, évidemment, et je vous donne rendez-vous demain, ici même, à 13 h 30. Donc, là-dessus, je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MAI 2023 À 13 H 30

2940

2945 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment
professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers
numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé
d'enregistrement alors utilisé.

2950 ET J'AI SIGNÉ :



Marie-Claire Pinet, s.o.